

Ensemble développons l'avenir...

# Bilan 2006 Objectifs 2007



# Sommaire



Edito  
Page 1



Les risques naturels,  
technologiques  
et la sécurité  
Page 2



La protection  
des ressources  
Page 14



Le développement  
économique et durable,  
la recherche  
Page 22



La connaissance  
environnementale, l'information,  
la concertation  
Page 30



La modernisation de l'Etat  
et le management des services  
Page 36



# Ensemble développons l'avenir

L'année 2006 aura été marquée par l'expérimentation de rapprochement entre la DRIRE et la DIREN. Dans une région où les enjeux environnementaux et économiques sont si étroitement liés, cette opération prend tout son sens. Sa finalité est le regroupement des forces autour de grandes priorités pour la protection de l'environnement et pour un développement industriel et un aménagement du territoire durables.

Ainsi, pour répondre à cet enjeu global et en conformité avec les politiques de l'Etat, il est essentiel :

- De développer la connaissance et la prévention des risques naturels, technologiques et miniers, et de renforcer la sécurité des personnes et des biens.
- De renforcer la sauvegarde, la reconquête des ressources et des milieux et de maîtriser le risque sanitaire.
- De dynamiser le tissu industriel basé en particulier sur la recherche et l'innovation.
- D'intégrer les enjeux environnementaux et industriels dans l'aménagement du territoire.
- De définir et de mettre en œuvre la politique régionale de lutte contre le changement climatique, avec une politique énergétique renforcée.

S'agissant de la prévention des risques, il faut noter la mise en place du service de prévision des crues, qui permet une information 24h sur 24h des risques de crues dans la région. Nous avons aussi travaillé au premier plan de prévention des risques technologiques de France, sur la plate forme chimique de Mazingarbe. Nous avons aussi engagé une étude de long terme sur les conséquences du changement climatique sur les risques de submersions marines du littoral.

Enfin, il faut citer la 2<sup>ème</sup> édition des Assises Nationales des Risques qui ont réuni plus de 1000 personnes le 12 octobre 2006 à Douai.

Dans le domaine de la protection des ressources nous avons achevé la mise en place du réseau « Natura 2000 » qui a pour objectif de répertorier les zones qui disposent de grandes richesses écologiques, sur lesquelles des objectifs communs de gestion sont définis, pour les léguer à nos enfants dans un état

stable, voire amélioré. Environ 2,5 % du territoire est concerné, à comparer aux 12 % à l'échelon national : c'est dire ces pépites sont particulièrement précieuses. Nous avons démarré la mise à jour de l'inventaire des zones d'intérêt écologique, le dernier remontait à 1988. Avec le concours de la DRIRE les rejets des substances toxiques des industriels ont été considérablement réduits.

Dans le domaine du développement l'année 2006 a été consacrée à l'accompagnement du démarrage des six pôles de compétitivité, une vraie opportunité pour la région de marquer son dynamisme et sa volonté d'être une région à la pointe de la technologie et de l'innovation. Nous avons contribué à la création de la plate-forme régionale d'innovation, qui constituera le lieu commun de pilotage des actions dans ce domaine. C'est aussi l'année de la mise en œuvre des nouveaux outils pour maîtriser l'énergie et développer les énergies nouvelles et renouvelables.

Nous avons consacré beaucoup d'efforts à l'amélioration de l'information du public ; refonte du site internet de la DIREN, publication de fiches territoriales avec les « enjeux pour l'industrie », mise en place d'une plate-forme commune d'information géographique, publication de l'atlas du paysage.

Enfin, DIREN et DRIRE ont oeuvré à partir de du mois de septembre à l'élaboration d'un projet de service, depuis septembre 2006, pour la création d'une nouvelle structure.

La motivation, l'enthousiasme des femmes et des hommes de la DRIRE et de la DIREN auront permis ces nouvelles avancées. Qu'ils en soient remerciés et félicités.

**Michel Pascal**

Directeur Régional de l'Industrie,  
la Recherche et l'Environnement

Directeur Régional de l'Environnement



# Les risques naturels, technologiques et la sécurité



La connaissance du risque inondation et le lien avec l'urbanisation sont transcrits dans l'atlas des zones inondables et les Plans de Prévention des Risques Inondation.

Pour mieux anticiper le phénomène de crue et mieux informer les publics, le service de prévision des crues s'est mis en place et le processus d'alimentation de la carte vigilance crues s'est engagé.

La prévention des accidents technologiques est restée au cœur de l'action de l'inspection des installations classées. La démarche des plans de prévention des risques technologiques (PPRT) s'est amplifiée avec notamment la finalisation du premier PPRT de France, le PPRT de Mazingarbe.

## Zoom régional

Les risques d'inondation sont importants dans les plaines. En vingt ans, plus de 1000 communes ont ainsi subi une inondation. La côte d'Opale est victime d'un phénomène d'érosion important.

Avec 48 sites Seveso seuil haut, sans compter les établissements présentant des risques particuliers comme les silos ou les dépôts d'engrais, la région est une des plus concernées par la prévention des risques technologiques.

Cinquante concessions de mines de houille et six concessions de mines de fer ont été octroyées en région Nord Pas de Calais. Du fait de ces exploitations minières, le territoire est susceptible d'être concerné par le débouffrage des puits miniers ou par des remontées de grisou consécutives à la remontée des eaux souterraines dans les travaux du fond, justifiant l'élaboration de plans de prévention des risques miniers.

## Enjeux régionaux

- Accélérer la mise en place des plans de prévention des risques naturels.
- Réduire les risques en mettant en place des plans de prévention des risques technologiques autour des sites industriels Seveso.
- Réduire les risques autour des anciens puits de mine en démarrant l'élaboration des plans de prévention des risques miniers.
- Améliorer la connaissance du risque inondation.
- Améliorer la connaissance du risque de submersion marine dû au chargement climatique.
- Gérer l'érosion du littoral.
- Contribuer à l'information des citoyens dans ces domaines.





F a f à i n s a m a r a g n a n t s 1

## La procédure de vigilance crues

L'Etat a mis en place une procédure de vigilance crues concernant le risque inondation lié au débordement de cours d'eau.

La procédure de vigilance a pour but une information systématique adressée à tous et ceci, afin d'anticiper au mieux les crises et de responsabiliser les citoyens. Elle vient compléter le système déjà en place d'alerte crues.

Un Service Central d'Hydrométéorologie et d'Appui à la Prévision des Inondations (SCHAPI) a été créé; Au niveau local, 22 Services de Prévision des Crues (SPC) sont chargés de la surveillance et de la prévision sur les cours d'eau et ils transmettent leurs informations au SCHAPI qui les agrège. Pour le bassin Artois-Picardie, il y a un SPC unique, placé au sein de la DIREN Nord-Pas-De-Calais.

Pour le bassin Artois-Picardie, les cours d'eau surveillés sont actuellement la Liane et l'Aa Supérieure (dans le Pas-de-Calais), la Sambre, l'Helpe Mineure, l'Helpe Majeure et la Solre (dans le Nord) et la Somme à l'aval de Bray-sur-Somme (dans la Somme). Les crues sur la Hem observées en 2006 vont justifier la mise en place d'une surveillance renforcée de ce cours d'eau.

Depuis le 11 Juillet 2006, les informations sont disponibles sur :

[www.vigicrues.ecologie.gouv.fr](http://www.vigicrues.ecologie.gouv.fr)

On y trouve :

- une carte de vigilance crues élaborée systématiquement deux fois par jour à des horaires réguliers (10 heures et 16 heures) pour une échéance d'anticipation de 24 heures. Cette carte peut être consultée à l'échelle nationale et à l'échelle locale du territoire de compétence de chaque Service de Prévision des crues (SPC),

- des bulletins d'information locaux, rédigés par les SPC, et nationaux rédigés par le SCHAPI, accessibles depuis la carte de vigilance crues,
- des mesures brutes de niveau ou de débit observés en temps réel au niveau des stations de référence situés sur les cours d'eau surveillés.

Si la situation le nécessite (évolution brutale des phénomènes), la carte nationale et le bulletin local peuvent être mis à jour à toute heure du jour et de la nuit.

Lorsque c'est nécessaire, les services de protection civile de la Préfecture qui sont destinataires de l'information avertissent les acteurs de la sécurité et les maires afin que ces derniers sachent qu'une crue est possible ou en cours, et qu'ils prennent les mesures adaptées.

Pour une compréhension rapide de l'information, il est attribué un code couleur (inspiré des cartes vigilance météo) au tronçon de cours d'eau en fonction du niveau de vigilance prévu dans l'échéance de la carte et du bulletin d'information.

## Carte de vigilance crues

Sur [www.vigicrues.ecologie.gouv.fr](http://www.vigicrues.ecologie.gouv.fr)



■ Pas de vigilance particulière requise





## Fait marquant

### Les 2<sup>èmes</sup> assises nationales des risques technologiques

Les 2<sup>èmes</sup> assises nationales des risques technologiques organisées par la DIRE Nord Pas-de-Calais et le réseau des DIRE se sont tenues à Douai le 12 octobre 2006, sous l'égide du ministère de l'écologie et du développement durable et du ministère délégué à l'industrie. Six ateliers, deux tables rondes ont permis à près de 1000 participants (industriels, élus, agents de l'Etat, associations, experts, public) de débattre de la prévention de ces risques. Mme Nelly Olin, ministre de l'écologie et du développement durable, a clôturé ces assises.

Un premier bilan de la loi du 30 juillet 2003 sur la prévention des risques technologiques et naturels et la réparation des dommages a été dressé.

Cette manifestation a permis d'atteindre un double objectif : réunir les acteurs concernés afin de développer une culture commune du risque et faire émerger des pistes d'amélioration du dispositif existant.



Plus de 1000 participants à ces 2<sup>èmes</sup> assises nationales des risques technologiques.

## 1. La prévention des risques naturels

Pour protéger, préserver et limiter le risque inondation, la DIREN s'attache à renforcer la diffusion de la cartographie du risque, coordonne des programmes visant notamment l'aménagement de zones d'expansion de crues, veille à la délimitation de zones exposées au risque ou à ne pas aménager et alimente chaque jour la carte vigilance crues.

La DIREN propose les règles de gestion de la sécheresse et communique sur Internet les évolutions de la situation régionale.

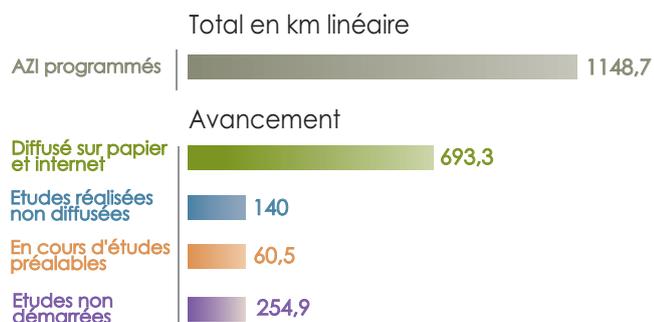
### Agir pour réduire le risque inondation

#### La carte de l'atlas des zones inondables couvre 19 cours d'eau et concerne 299 communes

L'atlas régional des Zones Inondables (AZI) couvre 19 cours d'eau regroupant 299 communes, situés dans les 22 bassins de risques ayant fait l'objet des travaux conduits de 1994 à 2006.

L'amélioration de la mise à disposition des données auprès du grand public, repose sur la diffusion de l'atlas pour ces 19 cours d'eau en format papier ainsi que sur Internet. L'atlas de l'Authie (31 communes), diffusé en juillet 2006 est venu compléter la nouvelle programmation de l'AZI qui permettra de couvrir 27 bassins de risques. L'atlas de la Scarpe inférieure (56 communes) et du bas-Escaut (10 communes) est en phase d'études préalables, en partenariat avec le Parc Naturel Régional Scarpe-Escaut. Un assistant à maîtrise d'ouvrage supervise toutes les études topographiques, hydrauliques et de diffusion de l'atlas. Une consultation est en cours pour effectuer un levé topographique faisant appel à la technologie laser, permettant une meilleure modélisation du relief de la vallée.

#### Atlas des Zones Inondables du Nord-Pas de Calais



693,30 km de cours d'eau sont couverts par l'information concernant les zones inondables.



## Des plans d'action pour la prévention des inondations – PAPI

La DIREN assure la coordination régionale de l'avancement des PAPI ; elle est aussi le service technique d'appui pour le PAPI concernant les vallées de l'Aunelle-Hogneau.

Si l'année 2005 a largement été consacrée à l'élaboration des études de faisabilité et aux dossiers réglementaires, l'année 2006 a vu le démarrage des travaux en particulier pour le PAPI de l'Hogneau. Le dossier d'aménagement de l'Hogneau aval concernant la création de 3 zones d'expansion de crues et la requalification de la rive droite a été autorisé au titre de la loi sur l'eau par arrêté préfectoral du 9 mars 2006. La ZEC du Bois Saint Landelin est fonctionnelle pour la saison hivernale 2006-2007.

Au regard de l'importance de cet outil pour réduire les risques en impliquant tous les acteurs, le ministère de l'écologie et du développement durable a prolongé la mise en oeuvre des PAPI jusqu'au 31 décembre 2008. Un PAPI de deuxième génération, celui de la Lys, venant compléter le PAPI existant sur ce cours d'eau, sera lancé en 2007.

## Des Plans de Prévention des Risques inondation et littoraux

Le PPRi de l'Aa Supérieure, qui concerne 30 communes, a fait l'objet d'études complémentaires pour intégrer les remarques émises en enquête publique du 15 septembre au 31 octobre 2005. Ainsi, des secteurs inondables sur la partie amont de l'Aa seront intégrés au périmètre du PPRi ; en outre, une réglementation adaptée aux activités dont la proximité de l'eau est indispensable est en cours de mise au point. Une nouvelle enquête publique est prévue en septembre 2007.

Le PPRi de la Lawe, qui concerne 24 communes, a été soumis à enquête publique du 9 mai au 30 juin 2006. Après une importante phase de concertation, un projet de PPRi de l'Yser a été élaboré sur 57 communes et sera soumis à enquête publique en mai 2007.

A la même date, le projet de PPRi d'inondation par ruissellement de Wahagnies-Ostricourt concernant 5 communes sera également soumis à enquête publique.

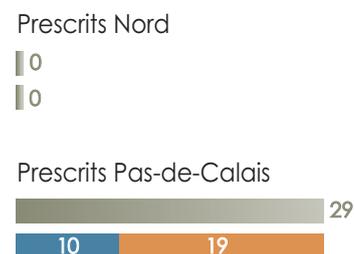
## PPR inondation et littoraux Nord - Pas-de-Calais



## PPR inondation



## PPR littoraux



Sur les 902 PPR inondation prescrits dans la région, 73 sont approuvés, 30 sont appliqués par anticipation, 147 sont au stade de la concertation et 153 sont en cours d'étude.

Sur les 29 PPR littoraux prescrits, 10 sont au stade de l'enquête publique et les autres sont en cours d'études.

Au total, 46 % des procédures PPR littoraux et inondation sont achevées ou engagées, contre 37 % fin 2005.



# Les risques naturels, technologiques



La Liane aval le 4 décembre 2006 – crédits photographiques : Philippe FRUTIER, ALTIMAGE

## Anticiper les crues

Le schéma directeur de prévision des crues a été approuvé par arrêté préfectoral le 11 janvier 2006. Le règlement de surveillance, de prévision et de transmission de l'information sur les crues, a été approuvé le 7 août. Son approbation marque définitivement la transition entre l'annonce de crue a été approuvé et la prévision. Sur le plan technique, le nouveau système de gestion a définitivement remplacé l'ancien après 13 années de service et de nombreux modèles hydrologiques ont été affinés. Des modèles hydrauliques ainsi qu'un modèle hydrogéologique pour le bassin versant de la Somme ont été intégrés au sein du service pour une meilleure prévision. Enfin, trois épisodes de crue ont concerné plus particulièrement le Pas-de-Calais aux mois d'août et de décembre. Caractérisés par une vigilance orange sur la carte de vigilance pour les cours d'eau surveillés par la DIREN, ils ont pu être anticipés ; des mesures sur le terrain et photographies aériennes ont été réalisées pour alimenter les prévisions ultérieures.

**BULLETIN DE SITUATION HYDROLOGIQUE**  
**BASSIN ARTOIS PICARDIE**  
**DIREN NORD PAS DE CALAIS**  
**DECEMBRE 2006**

**EDITORIAL**

Le mois de décembre 2006 a été particulièrement arrosé et cela a entraîné les premières crues notamment sur les bassins côtiers ainsi qu'un début de recharge pour les nappes phréatiques.

En ce début d'année, toute l'équipe de rédaction du BSH vous présente ses meilleurs voeux et forme aussi un souhait hydrologique pour 2007 : ni trop d'eau, ni trop peu !

**Premières crues automnales dans l'ouest du Bassin**

**SOMMAIRE**

<b>F2 - Pluviométrie</b> Pluviométrie largement excédentaire	<b>F4 - Piézométrie</b> Début de recharge des nappes	<b>F6 - Hyalométrie</b> Hausse marquée des débits et des crues	<b>F8 - Milieux aquatiques</b> Retour à la normale
-----------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------



Crue de Hem - Août 2006





## Prévenir la sécheresse

### De nouvelles règles de gestion de la sécheresse

Suite au plan national d'action sécheresse défini en mars 2004 par le ministère de l'écologie et du développement durable un arrêté cadre interdépartemental définissant les règles et seuils de déclenchement des mesures de restriction des usages de l'eau pour les départements du Nord et du Pas de Calais a été signé le 21 juillet 2005.

Le retour d'expérience de la gestion de l'étiage 2005 et les avis émis par les usagers lors des comités régionaux de suivi ont permis la révision de cet arrêté, sous l'égide de la DIREN. Les principales évolutions sont les suivantes :

- une plus grande équité entre territoires concernés en tenant compte de l'interconnexion des réseaux,
- une connaissance de la ressource plus complète par le suivi d'un réseau complémentaire de points de mesure,
- une distinction des restrictions en eau superficielle et eau souterraine,
- la prise en compte de l'inertie de la nappe de la craie en relevant certains seuils d'alerte.

Cet arrêté est entré en vigueur le 27 avril 2006, avec sa signature par Messieurs les préfets du Nord et du Pas de Calais, en présence de Nelly OLIN, ministre de l'écologie et du développement durable.

En 2006, grâce notamment aux pluies de février, mai et août, l'état des ressources n'a pas nécessité la prise d'arrêt de restriction dans le Nord-Pas de Calais.

## Les nappes sont rechargées

L'alternance de mois très pluvieux (février, mai, août) avec d'autres secs à très secs (avril, septembre) a évité la survenue d'un véritable épisode de sécheresse. Pour les 10 unités de référence, une simple vigilance a été de mise pour les eaux souterraines sur le secteur Scarpe amont - Sensée - Escaut et plus largement sur l'est de la région pour les eaux superficielles. L'année se termine sous de bons auspices au regard de la sécheresse avec un début de recharge généralisée pour les nappes. Les niveaux sont toutefois particulièrement bas dans le Cambrésis.

## Un site sécheresse sur Internet

9 bulletins sécheresse régionaux et de 3 messages d'information ont été publiés. Des données plus détaillées ont également été mises à jour régulièrement sur les sites des Banques HYDRO et ADES.

Pour renforcer l'information du public, un site Internet sécheresse a été ouvert :

[www.secheresse.nord-pas-de-calais.ecologie.gouv.fr/](http://www.secheresse.nord-pas-de-calais.ecologie.gouv.fr/).



## 2. La prévention des risques technologiques

La prévention des accidents technologiques est restée au cœur de l'action de la DRIRE et plusieurs chantiers l'ont mobilisée en 2006, dont le lancement des Plans de Prévention des Risques Technologiques (PPRT).



### Inspecter les installations classées

#### Le renforcement de la sécurité des établissements Seveso

Le ré-examen de la sécurité des 48 sites Seveso seuil haut principalement au travers des études de dangers s'est poursuivi pour réduire les risques à la source,

en prescrivant des programmes d'amélioration. Toutes les études des dangers sont dans la phase finale d'analyse ou ont déjà fait l'objet d'un décret. Ces études après compléments serviront de base pour l'élaboration des plans de prévention des risques technologiques (PPRT).

#### Un outil nouveau : les plans de prévention des risques technologiques

La loi du 30 juillet 2003 relative à la prévention des risques technologiques et naturels et à la réparation des dommages prévoit l'élaboration de plans de prévention des risques technologiques (PPRT). Leur objectif est à la fois de réduire les risques à la source, de résoudre les situations existantes, difficiles en matière d'urbanisme, héritées du passé et mieux encadrer l'urbanisation future, et de favoriser la concertation entre les différentes parties prenantes (industriels, collectivités locales, riverains, services de l'Etat...). Les PPRT concernent les établissements Seveso seuil haut. En lien avec les exploitants, la DRIRE réalise la cartographie des aléas tandis que la DDE étudie les enjeux autour des sites et les mesures d'urbanisme (travaux sur les habitations, préemption, délaissement, expropriation).

38 PPRT doivent être élaborés autour des sites Seveso seuil haut de la région : ces PPRT sont répartis en 4 phases. Pour les 9 PPRT de phase 1, les compléments aux études des dangers ont été remis par les industriels et doivent être analysés par l'inspection des installations classées avant que les plans ne soient prescrits début 2007.

#### Le premier PPRT de France

Le PPRT de Mazingarbe, lancé dès 2004, doit être approuvé début 2007 : la plate forme chimique de Mazingarbe dans le Pas-de-Calais comprend deux établissements Seveso seuil haut. Ces établissements sont exploités par la société de la Grande Paroisse et par la société Artésienne de

Vinyle. La plate forme représente une superficie d'environ 180 ha et regroupe un peu plus de 300 employés, elle est caractérisée par un environnement proche très urbanisé et particulièrement dense sur les communes de Mazingarbe, Bully les mines, Grenais et de Vermelles.

#### Un programme d'inspections renforcées

51 inspections renforcées, visant notamment les sites Seveso seuil haut, ont été réalisées. Chaque site Seveso seuil haut a fait l'objet d'au moins une inspection renforcée dans le cadre de ce programme d'inspections, à l'exception d'un site qui sera visité de manière renforcée début 2007.

#### La réduction de l'utilisation de l'ammoniac

Pour les installations employant de l'ammoniac comme liquide frigorigène, l'action entamée depuis plusieurs années s'est poursuivie. L'ammoniac, fréquemment utilisé comme liquide frigorigène, est un gaz toxique mortel. Techniquement, d'autres substances moins dangereuses peuvent souvent le remplacer. La DRIRE demande donc aux industriels concernés d'étudier une telle substitution, puis de la mettre en œuvre si elle est réaliste d'un point de vue technico-économique, ou de diminuer les quantités mises en œuvre.

#### La réduction des risques dans les silos et les dépôts d'engrais à base d'ammonitrates

L'amélioration de la sécurité des silos continue de mobiliser fortement l'Inspection des Installations classées. Les deux risques principaux à l'origine de graves accidents sont l'incendie et l'explosion. Depuis 1997, 95 accidents de silos ont été recensés en France. Le plus important est celui de Blaye (Gironde), qui a fait onze morts en 1997.

L'inspection s'attache à contrôler ces silos au travers d'inspection ou de prescriptions d'études de dangers : une campagne de contrôles inopinés a en particulier été menée dans les 20 silos de céréales les plus sensibles de la région en septembre 2006. La DRIRE mentionne l'importance du taux de non conformités relevées. Il est trois fois supérieur au taux relevé sur les autres installations contrôlées par les DRIRE : 60% au lieu de 20%. Les exploitants concernés ont reçu des mises en demeure de se mettre en conformité.

Pour les dépôts d'engrais, l'action engagée s'est poursuivie, afin de continuer sur la voie d'une réduction des risques présentés par ce type d'installations.



## Contrôler la sûreté nucléaire

### Une évolution importante : la création de l'autorité de sûreté nucléaire

L'année 2006 a été marquée par la promulgation de la loi n°2006-686 du 13 juin 2006 relative à la transparence et à la sécurité en matière nucléaire qui rénove et réaffirme au niveau législatif le régime particulier des installations nucléaires de base (INB) et complète ainsi le cadre législatif général des activités nucléaires telles que définies par le code de la santé publique. La loi définit la sécurité nucléaire, la sûreté nucléaire et la radioprotection. Elle énonce les principes à respecter dans l'exercice des activités nucléaires : principe de précaution, principe d'action préventive et principe pollueur-payeur prévus par le code de l'environnement ainsi que les principes généraux de radioprotection (principes de justification, d'optimisation et de limitation) prévus par le code de la santé publique. Elle prévoit que la responsabilité première de la sûreté d'une installation nucléaire incombe à l'exploitant de cette installation.

La loi consacre également le droit du public à être informé sur les risques liés à l'exposition aux rayonnements ionisants du fait d'une activité nucléaire et sur les rejets d'effluents des installations et fait peser les coûts des mesures de prévention et de réduction des risques et des rejets d'effluents sur les responsables des activités nucléaires.

Enfin, la loi crée l'autorité de sûreté nucléaire (ASN), autorité administrative indépendante. Elle comporte un Collège de cinq membres nommés pour six ans par le Président de la République, le Président de l'Assemblée Nationale et le Président du Sénat. Cette réforme est effective depuis le 13 novembre 2006, date de la première réunion du Collège.

### Les enjeux

L'autorité de sûreté nucléaire (ASN) a pour mission d'assurer, au nom de l'Etat, le contrôle de la sûreté nucléaire et de la radioprotection pour protéger les travailleurs, les patients, le public et l'environnement des risques et des nuisances liés aux activités nucléaires, et plus largement aux rayonnements ionisants. De plus, elle contribue à l'information des citoyens dans ces domaines. L'ASN a pour ambition d'assurer un contrôle performant, impartial, légitime et crédible, qui soit reconnu par les citoyens et constitue une référence internationale. La Division de Douai auparavant installée au sein de la DRIRE constitue l'échelon territorial de l'autorité de sûreté nucléaire.

La sûreté nucléaire est l'ensemble des dispositions prises à tous les stades de la conception, de la construction, du fonctionnement et de l'arrêt définitif des installations nucléaires, pour prévenir les accidents et en limiter les conséquences. La Division de Douai de l'ASN est en charge du contrôle de la sûreté de la centrale nucléaire EDF de Gravelines (CNPE) et de la Société de MAintenance NUcléaire de Maubeuge (SOMANU). Elle participe également au contrôle de la sûreté des transports de matières radioactives effectués dans la région.

### Les inspections

En 2006, ont été réalisées 40 inspections sur des installations nucléaires : 34 sur le CNPE de Gravelines, 1 à la SOMANU à Maubeuge et 5 dans le domaine du transport de matières radioactives. 27 % des inspections ont été réalisées de manière inopinée. Les thèmes prioritaires nationaux pour l'inspection des centres nucléaires de production d'électricité concernaient la sûreté – compétitivité, les autorisations internes, le facteur humain et organisationnel et les mesures prises en matière de lutte contre l'incendie. Les 40 inspections ont été à l'origine de près de 300 demandes formulées aux exploitants. Ces demandes portent notamment sur le respect des règles de conduite et les modifications de procédures, sur la maintenance et les modifications de matériel, et sur la formation du personnel.



### Le suivi des arrêts de réacteurs

Est assurée l'instruction des autorisations de redémarrage accordées aux exploitants après chaque arrêt de réacteur. L'année 2006 a été marquée par des opérations de maintenance et de rechargement en combustible sur les 6 réacteurs du CNPE de Gravelines, dont une visite décennale d'un réacteur. Le suivi des arrêts de réacteurs est notamment réalisé par des inspections de chantier. De plus, la Division assure ce suivi au travers de l'examen des programmes de travaux prévus et réalisés lors des arrêts, et en vérifiant le respect des référentiels documentaires nationaux et locaux révisés annuellement. Enfin, les opérations de maintenance et la surveillance des prestataires font l'objet d'une attention particulière.

### Environnement

L'action sur le suivi de la remise en conformité des équipements du CNPE de Gravelines s'est poursuivie. Ces équipements sont soumis réglementairement à des prescriptions ou des dispositions types.

Le CNPE de Gravelines met en œuvre et respecte les dispositions relatives au renouvellement de l'autorisation des rejets d'effluents gazeux et liquides de la centrale. Cet arrêté renforce le cadre réglementaire, notamment sur les valeurs limites de rejets et sur le nombre de paramètres mesurés. Enfin, la division a instruit le dossier de demande du CNPE pour bénéficier d'une autorisation générique visant à encadrer les dérogations à l'arrêté rejets.



# Les risques naturels, technologiques



## Contrôler la radioprotection

La radioprotection est l'ensemble des règles, des procédures et des moyens de prévention et de surveillance visant à empêcher ou réduire les effets nocifs des rayonnements ionisants produits sur les personnes, y compris les atteintes portées à l'environnement, dans les domaines de l'industrie, de la recherche et du médical.

La prise en compte de la radioprotection au sein des missions de l'Autorité de sûreté nucléaire est effective depuis 2002. Un programme d'actions a été élaboré pour intensifier le contrôle de la radioprotection sur les domaines concernés par la réforme, à savoir l'utilisation de sources radioactives dans les milieux industriel, médical et de la recherche. De plus, la DRIRE a poursuivi son travail de recensement des établissements et de concertation avec les autres structures administratives qui traitent en partie ce domaine. Ainsi, les contacts sont poursuivis et développés avec la DRTEFP et les DDTEFP, la DRASS, les DDASS, l'Agence Régionale d'Hospitalisation, la CRAM et les Services Départementaux d'Incendie et de Secours, notamment les CMIR (Cellule Mobile d'Intervention Radiologique). L'action a porté principalement sur des visites de terrain conjointes.

Le protocole DRIRE / DRTEFP a fait l'objet d'une réunion de bilan annuel entre les 3 entités. Ce bilan montre l'utilité des visites conjointes.

Les actions de contrôle se poursuivent sur les organismes agréés pour le contrôle de la radioprotection qui interviennent dans la région, notamment dans le cadre du suivi de leur agrément. Un des objectifs est de mieux connaître le parc des détenteurs de sources de rayonnements ionisants et les problèmes rencontrés lors des contrôles réglementaires réalisés par ces organismes. Des actions de contrôle des structures détentrices de sources radioactives et de générateurs électriques de rayonnements ionisants (GERI) ont été poursuivies en 2006. 39 inspections ont été menées dans des établissements

jugés les plus sensibles, 26 dans le secteur industriel, 9 dans le médical et 4 en recherche. Des actions pédagogiques de terrain sur les nouvelles dispositions réglementaires en vigueur ont été organisées notamment dans le secteur médical.

Enfin, l'ASN a achevé les actions de **déconcentration** vers la DRIRE pour l'instruction des dossiers d'autorisations pour les services de médecine nucléaire, les scanners et la radiothérapie (y compris la curiethérapie), la radiologie industrielle (gammagraphes et générateurs électriques), les gammadensimètres, les générateurs électriques de rayonnements ionisants (GERI), les accélérateurs, les détecteurs de plomb ainsi que l'utilisation de sources radioactives non scellées dans le domaine de la recherche.

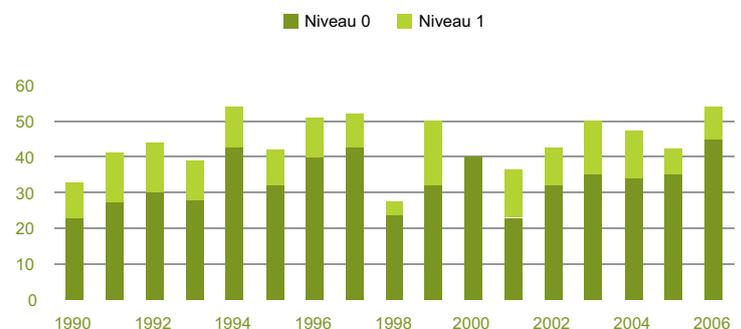
## Événements et incidents significatifs en hausse

Les exploitants nucléaires déclarent à l'ASN des événements et des incidents dans les domaines de la sûreté nucléaire, de la radioprotection, du transport de matières radioactives et de l'environnement. La Division de Douai a pour mission d'analyser l'origine et les conséquences réelles et potentielles de ces incidents survenus dans les installations utilisant des sources radioactives de manière à tirer le retour d'expérience et éviter ainsi leur renouvellement.

Pour 2006, dans le domaine de la sûreté nucléaire, 54 événements et incidents ont été déclarés à l'ASN par le CNPE de Gravelines : 9 incidents significatifs classés de niveau 1 (7 en 2005) sur l'échelle internationale de gravité (échelle INES) et 45 incidents de niveau 0 (35 en 2005).

Une vigilance accrue a été demandée à la centrale de Gravelines.

Dans le domaine du nucléaire de proximité, la DRIRE a été informée de plusieurs événements touchant à la radioprotection des travailleurs et du public dans les secteurs industriel et médical.



Globalement, le nombre d'incidents déclarés en 2006 est en augmentation par rapport à l'année 2005.



## Gestion des situations d'urgence

L'année 2006 a été marquée par l'achèvement de la campagne de distribution de comprimés d'iode à l'ensemble de la population résidant dans la zone de 10 km autour du CNPE de Gravelines. La méthode mise en œuvre comporte deux phases, la première invitant la population à retirer une boîte de comprimés d'iode en pharmacie, la deuxième par l'envoi postal de cette boîte à ceux qui n'ont pas réalisé la première démarche.

Dans le domaine du nucléaire de proximité, la Division est intervenue, le 20 janvier 2006, lors de l'incident d'écrasement d'un gammadensimètre, contenant une source radioactive, sur un chantier de construction de voirie à proximité de la gare de Douai. D'autre part, un incident de gammagraphie a été déclaré à l'ASN sur une installation industrielle. Enfin, plusieurs déclenchements de portiques, liés à la présence de matières radioactives, ont été enregistrés sur des centres de traitement de déchets urbains. Il s'agit en général de substances radioactives en provenance d'établissements hospitaliers.

Enfin, la Division a participé, à Bruxelles et à Lille, à plusieurs rencontres sur la comparaison des modes de gestion de crise nucléaire entre la Belgique et la France. Ces échanges ont également concerné les risques industriels et naturels.

## Communication – Information

L'activité de la Commission Locale d'Information (CLI) du CNPE a été soutenue en 2006. Celle-ci s'est réunie deux fois en séance plénière et a organisé cinq réunions des sous-commissions « technique » et « sécurité des populations ». De nombreux sujets ont été abordés au cours de ces réunions, notamment le bilan sûreté et environnement du CNPE, la distribution des comprimés d'iode, le passage au combustible Mox des réacteurs 5 et 6, la gestion des déchets radioactifs et la prise en compte du retour d'expérience des incidents survenus sur les centrales nucléaires dans le monde. Deux membres de la CLI ont participé à une inspection de la Division sur le thème des agressions externes. Enfin, deux bulletins OPALE ont été distribués dans le rayon de 10 km autour de la centrale, soit environ 70 000 personnes.

La Division a publié sur le site Internet de l'Autorité de sûreté nucléaire ([www.asn.gov.fr](http://www.asn.gov.fr)) 9 communiqués relatifs aux incidents sûreté nucléaire de niveau 1, déclarés en 2006 par la Centrale Nucléaire de Gravelines. Ces communiqués ont été adressés aux membres de la CLI. D'autre part, des avis de l'ASN ont été diffusés à l'issue des arrêts de réacteurs pour maintenance et rechargement en combustible. Enfin, les situations d'urgence radiologique ont fait l'objet de notes d'information mises en ligne sur le site internet de l'ASN.

**La recueilli «L'Industrie au Regard de l'Environnement» a fait l'objet d'une présentation publique et aux journalistes le 29 septembre 2006. Sur la partie nucléaire, le document présente le bilan des rejets liquides et gazeux du CNPE et de la SOMANU, des déchets radioactifs, des incidents ainsi que les inspections de l'ASN. De plus, il comporte une partie relative à l'action de contrôle de la division dans le domaine du nucléaire de proximité.**



## International

La DRIRE a poursuivi ses échanges avec les inspecteurs des Autorités de sûreté belge et britannique, en sûreté nucléaire et en radioprotection. Les échanges ont été particulièrement importants en matière de contrôle de la sûreté et de comparaison des méthodes d'inspections sur les centrales nucléaires. L'objectif de ces missions est d'observer les pratiques de contrôle des inspecteurs étrangers et d'étudier la manière dont les exploitants des sites gèrent les interventions sur les installations, suivent les aspects radioprotection des travailleurs et s'organisent en matière d'environnement, d'organisation de crise et de protection et de lutte contre l'incendie.



## 3. La sécurité

L'action de la DRIRE en terme de sécurité concerne les sites miniers, les carrières et les équipements sous pression.

### Prévenir les risques miniers et la sécurité dans les carrières

#### Le renforcement de la sécurité des sites miniers

La mise en sécurité des sites miniers (puits, terrils, risque grisou, zones inondables) s'est poursuivie en Nord Pas de Calais dans le cadre des sorties de concessions minières, qui soulèvent des questions techniques, mais aussi politiques et d'aménagement du territoire. En 2000, il y avait 28 dossiers d'arrêt des travaux miniers et 43 demandes de renoncement à concession à instruire. Fin 2006, les 28 dossiers d'arrêt des travaux miniers ont été instruits par la DRIRE et 31 arrêtés ministériels actant la renoncement à concession ont été signés. Par ailleurs la DRIRE a piloté un groupe de travail visant à étudier la problématique liée à un dysfonctionnement des stations de relevage des eaux. Dans les carrières, 71 contrôles ont été réalisés en 2006, dont 53 avec présence sur place d'inspecteurs.

### Contrôler, surveiller les équipements sous pression et la métrologie

#### L'évolution des contrôles techniques

La pratique des contrôles techniques, c'est à dire le contrôle des équipements sous pression, des véhicules et des instruments de mesure, a considérablement évolué depuis les années 1990. Auparavant, l'administration contrôlait ces équipements et installations. Désormais, elle délègue ces contrôles à des organismes, qu'elle agréée. Ceux-ci sont tenus de respecter un cahier des charges strict et des procédures de contrôle très précises. La DRIRE contrôle ces organismes.

Cette évolution avait été engagée pour le contrôle des véhicules légers. Elle a été étendue à la métrologie en 1998, puis aux équipements sous pression (ESP) en 2000, enfin au contrôle des poids lourds en 2004/2005.

Suite à ces évolutions, une réflexion sur l'exercice des missions et l'organisation des services a été conduite tout au long de l'année 2006, avec pour point d'orgue une assemblée générale nationale des personnels qui marque l'engagement de l'élaboration d'un plan d'action pour les contrôles techniques, qui définira les orientations de ces activités pour plusieurs années.



#### La surveillance des centres de contrôle des véhicules légers : des écarts selon les réseaux de contrôle

La région du Nord - Pas de Calais disposait de 278 centres de contrôles techniques de véhicules légers en 2006, soit 5,3 % du parc national.

21 % de ces centres ont été inspectés au cours de l'année et 336 observations ont été formulées soit une moyenne d'un peu plus de 6 observations par centre inspecté. Les écarts varient de 2 à 10 observations selon les centres. Dans 56 % des cas ces écarts concernent plus particulièrement le matériel et l'équipement du centre.

Toutefois, des manquements graves à la réglementation ont été relevés dans 12 centres, pour lesquels les agréments sont remis en cause et susceptibles d'être suspendus pour une ou plusieurs semaines, voire annulés.

#### Le 0825 300 763 : un numéro vert à l'écoute des usagers

Mis en service à la mi 2005, un numéro INDIGO unique pour toute la région permet de contacter facilement la DRIRE. Il permet aux usagers d'obtenir un certificat d'identification pour faire immatriculer un véhicule importé, ou une réception à titre isolé d'un véhicule. Plus de 14 700 appels téléphoniques ont été traités en 2006. Ce sont plus d'une dizaine de collaboratrices qui décrochent à l'appel de ce numéro, et apportent un véritable service par leur disponibilité et leur professionnalisme. Une enquête de satisfaction permet de qualifier d'excellente la perception des usagers de ce service.

#### La surveillance des centres de contrôles technique des poids lourds : une nouvelle mission

Le contrôle de la qualité de la prestation, aujourd'hui externalisée a été contrôlée au moyen de plus de 700 opérations de supervisions des contrôleurs privés : vérification des différentes procédures de visite technique et inspections approfondies de chaque installation de contrôles.

Des écarts à la réglementation se traduisent par un passage en commission départementale destiné à remettre en cause l'agrément accordé.



## Le contrôle inopiné des balances destinées à la vente au public : des résultats mitigés

La DRIRE a organisé fin septembre à début octobre 2006 une opération inopinée de contrôle de 1613 balances pour la vente au public chez 512 commerçants de tous types : hypermarchés, supermarchés, commerces de ville et commerces ambulants.

Près de 25 % des commerçants contrôlés n'exploitaient pas les balances dans le respect de la réglementation et près de 15 % d'entre eux n'avaient pas fait vérifier la balance tous les 2 ans, comme le prévoit la réglementation. Constatant ce mauvais résultat, la DRIRE va entreprendre une action pédagogique ainsi qu'une nouvelle opération de contrôles en 2007. Outre cette opération particulière, les activités en métrologie légale de la DRIRE ont porté sur un volume de contrôles un peu supérieur à celui de 2005. Ce sont ainsi 219 visites d'organismes qui ont été menées, avec 628 contrôles d'instruments, dont des cinémomètres utilisés par la gendarmerie ou la police nationale. Par ailleurs, 19 agréments d'organismes ont été délivrés, dont 8 de chronotachygraphes numériques, complétant ainsi le réseau régional.

## Le contrôle de compresseurs destinés à la vente au public

Les compresseurs sont équipés d'un réservoir d'air qui constitue un récipient à pression simple, auquel s'applique une réglementation (conception, construction, marquage et exploitation).

La DRIRE a participé, avec la direction de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes, à une opération de contrôle des appareils vendus par des grandes enseignes de bricolage implantées dans la région. Ces contrôles n'ont pas donné lieu à remarques particulières.

### Les Services d'Inspection Reconnus pour les équipements sous pression.

Certains établissements industriels choisissent de mettre en place un service d'inspection interne de leurs équipements sous pression. Ceux-ci sont reconnus par l'administration s'ils respectent un cahier des charges très précis, et des procédures de contrôle très stricts. La reconnaissance, délivrée par la DRIRE, est valable trois ans. En 2006, le service d'inspection mis en place par la Société POLIMERI à Dunkerque a vu sa reconnaissance renouvelée. Le service d'inspection de la centrale nucléaire de Gravelines (qui ne contrôle que les équipements non nucléaires) a été reconnu pour la première fois. Par ailleurs, l'activité de surveillance des organismes de contrôle délégués, réalisée par la DRIRE, s'est développée à un niveau comparable à celui de 2006.



### Incident de transport de matière chimique : l'autoroute A 26 bloquée pendant 36 heures.

Le 7 août 2006, une semi-remorque de transport de matière première pour l'industrie chimique circulait sur l'autoroute A26, au sud de Cambrai, en direction de Saint-Quentin. Le produit, transporté en conteneur-citerne, provenait des USA à destination d'une usine dans l'Aisne. Mal conditionné, le produit transporté est entré en réaction du fait des délais de transport et de la chaleur. Un épais nuage toxique s'est ainsi échappé de la citerne obligeant la coupure de l'autoroute A26 durant 36 heures. Une cellule de crise, aussitôt mise en place à la Préfecture du Nord, à laquelle la DRIRE a participé, a géré l'incident en liaison étroite avec les secours sur place. Cet épisode, qui, heureusement ne fait ni dégâts ni victimes, a démontré la nécessité de connaître plus rapidement la nature des produits transportés.

## Objectifs 2007

- Renforcer de la sécurité des établissements Seveso (mises à jour des études des dangers, démarche de maîtrise des risques, inspections des systèmes de gestion de la sécurité, contrôle des plans d'opérations internes)
- Approuver le PPRT de Mazingarbe, le premier de France
- Elaborer neuf plans de prévention des risques technologiques
- Lancer la démarche d'élaboration des plans de prévention des risques miniers
- Accélérer la mise en place des plans de prévention des risques naturels, et examiner la possibilité de déprescription sur certaines communes
- Poursuivre les actions engagées sur les installations mettant en œuvre des produits toxiques (ammoniac...)
- Améliorer la sécurité des silos de stockage de céréales
- Améliorer la sécurité des dépôts d'engrais à base de nitrate d'ammonium
- Lancer la démarche d'élaboration des Schémas Départementaux des Carrières
- Renforcer la coordination des inspections des installations classées et du travail
- Mieux faire connaître les résultats des contrôles techniques en matière de métrologie, de véhicules et d'appareils à pression
- Mettre en application la nouvelle réglementation sur les canalisations, incluant le porter à connaissance.



# La protection des ressources



Chargée de l'application des protections réglementaires, la DIREN veille à la conservation des milieux et des ressources naturelles. Elle construit le réseau Natura 2000 pour préserver des espèces et des habitats dans le cadre de directives européennes. Elle contrôle l'import et l'export d'espèces animales et végétales menacées. Elle contribue à la gestion des réserves naturelles nationales.

Dans le domaine de l'eau, la DIREN contribue à l'élaboration d'un programme de mesures en vue d'atteindre un bon état des masses d'eau, à l'échéance 2015, dans le cadre de la directive cadre sur l'eau. La DIREN impulse au travers des Schémas d'Aménagement de Gestion de l'Eau les objectifs et les règles concernant la gestion intégrée de l'eau. La lutte contre la pollution de l'eau concerne essentiellement la restauration des milieux, les diagnostics de qualité des eaux et de contamination des bassins par les phytosanitaires.

La DRIRE a en charge la prévention des pollutions sur plus de 1 500 sites industriels.

A ce titre, elle mène des actions d'inspection et d'instruction des démarches d'autorisation en vue de la prévention des pollutions dans les milieux.

## Zoom régional

Le Nord – Pas de Calais abrite une mosaïque de milieux et de paysages remarquables et présente une grande richesse biologique.

Elle est cependant l'une des régions françaises les plus artificialisées où l'on dénombre la plus faible part d'espaces naturels en France. La biodiversité ou diversité de toute forme de vie (gènes, espèces et écosystèmes) y est particulièrement menacée par la pression touristique, l'urbanisation, les activités économiques dont l'agriculture et le développement des infrastructures liées au transport et aux déplacements.

L'eau potable provient en majeure partie des nappes souterraines de la craie. La région est totalement classée en zone vulnérable pour les nitrates. Ce classement régleme les pratiques agricoles concernant en particulier l'épandage des engrais azotés. Les cours d'eau de la région sont caractérisés par un faible débit dû à leur faible pente. Les rejets industriels sont en baisse. Les collectivités ont amélioré les capacités de traitement des stations d'épuration même s'il reste beaucoup d'effort à faire pour la mise en conformité de plusieurs stations. La qualité des cours d'eau, des eaux de baignade et des eaux conchylicoles s'est améliorée.

La région compte 538 sites et sols pollués ou potentiellement pollués, soit près de 14% des sites français.

## Enjeux régionaux

- Préserver les espaces de nature et rétablir les corridors écologiques.
- Améliorer la qualité des cours d'eau.
- Restaurer le patrimoine aquatique et la qualité des nappes.
- Assurer la gestion durable des eaux littorales et des estuaires.
- Conforter la protection des sites majeurs, notamment sur le littoral.
- Connaître et réduire les rejets de substances dangereuses dans le milieu aquatique.
- Réduire les rejets atmosphériques industriels notamment pour les métaux lourds et les composés organiques-volatils (COV).
- Recenser et évaluer les risques sur les sites industriels concernés par une pollution au plomb.





## Fait marquant

### La publication de l'atlas des paysages

Le 2 octobre 2006 l'atlas du paysage du Nord – Pas de Calais : approche générale et culturelle, a été officiellement présenté au cours d'une conférence de presse à l'école nationale supérieure d'architecture et du paysage de Villeneuve d'Ascq. Quatre années ont été nécessaires à une équipe pluridisciplinaire constituée de géographes, de paysagistes, d'écologues, d'urbanistes pour réaliser cette approche. Le pilotage a été assuré par la DIREN en partenariat privilégié avec le conseil régional, et les CAUE du Nord et du Pas de Calais. L'approche générale et culturelle de l'atlas des paysages identifie « les grands paysages régionaux », et témoigne à partir de photos, des ambiances dominantes des paysages et d'impressions instantanées, pour répondre à la question : « Que reste-t-il en mémoire lorsqu'on parcourt la région ? ».

Ces grands paysages régionaux feront en 2007 l'objet de la publication des cahiers de ces grands paysages et des entités paysagères qui les composent.

# 1. La conservation des milieux et la biodiversité

**Le cœur de l'action concerne la préservation de la diversité biologique, la protection du patrimoine naturel et des paysages et la valorisation des territoires. Elle contribue à la mise à jour de la connaissance du milieu naturel par la modernisation des ZNIEFF. Elle a conduit l'élaboration d'une politique régionale de gestion de la faune sauvage et de ses habitats.**

## Préserver la biodiversité : la France et la région vont de l'avant

### Natura 2000

Natura 2000 est l'appellation courante des directives européennes pour la conservation des habitats naturels, de la faune et de la flore sauvage et la conservation des oiseaux sauvages.

La DIREN a poursuivi l'action engagée depuis 1988 pour le classement de sites au niveau européen. En ce qui concerne la directive «des habitats» 28 sites représentant 18 202 ha, soit 1,47 % du territoire régional, ont été désignés comme sites d'importance communautaire (SIC) en décembre 2004 par la Commission Européenne. Le réseau est en voie d'achèvement, seule une extension du site «Estuaire, dunes de l'Authie, Molières de Berck et prairies humides arrière-littorales» est encore nécessaire pour le compléter, ce site étant la principale station de l'Ache rampante, espèce encore insuffisamment représentée. En ce qui concerne la directive «oiseaux», le ministère de l'écologie et du développement durable a désigné, cinq nouvelles zones de protection spéciale\*, ce qui porte à neuf le nombre de zones de protection spéciale en région pour 36 861 ha au total.

\* (22 506 ha)

- Le site du Romelaëre (Nord et du Pas-de-Calais).
- Les dunes de Merlimont (Pas de Calais).
- La Forêt de Thiérache (Nord).
- Le site des bassins de Thumeries (Nord).
- La plaine de la Scarpe et de l'Escaut (Nord).

L'outil local mis en place pour l'application des deux directives est le document d'objectifs (DOCOB). il propose un programme technique et financier d'actions permettant d'atteindre les objectifs de conservation des habitats et espèces communautaires. En 2006, trois nouveaux DOCOB ont été lancés. Ainsi 17 DOCOB sont en cours ou achevés sur les 37 à réaliser. Onze documents d'objectifs sont opérationnels et permettent ainsi la contractualisation avec les propriétaires et les gestionnaires. La mise en œuvre des mesures de gestion définies dans les DOCOBs se fait sur la base du volontariat, par un contrat financé par l'Etat et l'Europe. Six contrats Natura 2000 ont été signés en 2006. L'instruction des contrats est assurée par les DDAF, selon le cadrage défini en DIREN.

Tout projet, plan ou programme sur ou à proximité d'un site Natura 2000 doit faire l'objet d'une évaluation d'incidences sur le site, la DIREN est service instructeur de ces études qui se développent.





## La protection des ressources

### L'opération «grand site» des deux caps : une opération exemplaire en phase opérationnelle

Sur les bases du diagnostic du site des deux caps un programme d'aménagement et de réalisations a été établi.

Les actions de ce programme s'inscrivent dans un projet global « grand site des deux caps » qui repose sur la connaissance du fonctionnement global du site, lui même à la base d'un programme de réhabilitation. Ces interventions intègrent la préservation du site tout en y accueillant le public, en s'interdisant tout aménagement lourd, en respectant l'esprit des lieux, en amenant une qualité des interventions au regard des paysages et de l'identité du site, en prévoyant la réversibilité des aménagements.

L'Etat, les Collectivités ont mis en commun leur compétences spécifiques afin de concrétiser la première phase du projet. Ainsi le conservatoire du littoral va acquérir des terrains du cap Blanc Nez, le conseil général du Pas de Calais a monté les dossiers préliminaires des études d'impact et d'incidence en vue des déplacements des parkings et de renaturation des landes.

Un budget d'intervention d'environ 7 millions d'euros a été programmé au niveau régional de la façon suivante : Conseil régional 1,75 M€ ; Conseil général du Pas de Calais 1,74 M€ ; Etat (DIREN) 0,15 M€ ; Fonds européens (FEDER) 3,5 M€.

### Les Réserves Naturelles Nationales : deux nouveaux projets initiés par les collectivités

Deux projets de réserves naturelles nationales, initiés par les collectivités territoriales : la « grotte et pelouses d'Acquin-Westbécourt et des coteaux de Wavrans sur l'Aa » et du site du « Romelaère », situés dans la région de Saint-Omer, ont reçu un avis favorable du comité permanent du conseil national de la protection de la nature (CNP). Les projets de décrets de création de ces futures réserves, ont été soumis aux membres du CNPN.

Dans le département du Nord, la réserve naturelle de la Dune Marchand, constituée de 83 ha d'espaces dunaires situés sur le littoral dunkerquois, a été acquise par le Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres et sa gestion confiée au Conseil Général du Nord. Le plan de gestion de la réserve devra être renouvelé.

Dans le département du Pas de Calais, la réserve naturelle du Platier d'Oye, d'une surface de 391 ha est caractérisée notamment par son patrimoine avifaunistique (153 espèces recensées dont 47 nicheuses). Une étude de la flore et des habitats a été réalisée, sur la zone occupée par les 20 huttes de chasse, non utilisées depuis automne 2005, afin d'envisager leur démontage. Le comité de gestion, a abordé les travaux de lutte contre l'érosion marine, le démontage des huttes et le bilan de la gestion réalisée ces dix dernières années. Un nouveau plan de gestion est en cours d'élaboration.

Le nouveau plan de gestion de la réserve naturelle de la baie de Canche a été présenté lors du comité consultatif de gestion de 2006 et doit faire l'objet d'une validation scientifique.



### La modernisation des zones naturelles d'intérêt écologique floristique et faunistique (ZNIEFF).

Les ZNIEFF, outil de connaissance du milieu naturel sans portée réglementaire et pouvant être utilisé par tous les acteurs pour orienter la gestion des milieux et les politiques environnementales. Pour conserver sa crédibilité et sa valeur scientifique, il est nécessaire que cet inventaire soit actualisé. Aussi l'inventaire établi en 1988 pour la région Nord Pas de Calais a été modernisé. La DIREN a développé une information spécifique (plaquette, information régulière sur internet) en liaison étroite avec les représentants des gestionnaires du milieu rural.

L'année 2006 a permis de procéder à une première phase d'inventaire sur une zone test. Ces inventaires devront ensuite se faire zone par zone pour couvrir à terme le territoire régional.

### Les Orientations Régionales de la Gestion de la Faune sauvage et de ses Habitats (ORGFH)

En février 2006, le comité de pilotage des ORGFH a validé le document réalisé dans une large concertation, menée pendant plus de trois ans. L'objectif est de définir à l'échelle régionale un outil de gestion durable de l'ensemble des milieux et des habitats de la faune sauvage. Ces orientations trouvent en Nord-Pas-de-Calais leur originalité d'une part dans la participation active des acteurs naturalistes et de tous les secteurs socio-économiques et d'autre part dans la qualité du diagnostic des espèces et des habitats. Ces deux particularités assurent la bonne adéquation des mesures proposées au contexte et aux attentes régionales ainsi que leur prise en compte dans les différentes politiques.

### Les espèces protégées

La destruction des espèces protégées est strictement interdite sauf à des fins scientifiques. Ainsi ont été délivrés en 2006, trois autorisations de prélèvements de fossiles, six autorisations de capture d'espèces à des fins d'inventaires et deux demandes de destruction dérogatoire pour péril aviaire dans les aéroports.



## Le patrimoine international

La convention de Washington ou CITES (convention sur le commerce international d'espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction), a établi un réseau mondial de contrôle du commerce international des espèces sauvages les plus menacées ou encourant un risque sérieux. Cela concerne les plantes, animaux et produits dérivés. Depuis Janvier 2005, est mise en place une télé- procédure de demande des documents requis au titre de la convention CITES et de ses règlements communautaires d'application. Ce dispositif a pour objet de renforcer tant la qualité du service rendu à l'usager que la fiabilité de l'instruction.

En 2006, 1550 demandes ont été déposées à la DIREN Nord-Pas-de-Calais, soit :

- 1367 permis d'importation, dont 10 annulés,
- 5 permis d'exportation,
- 178 Certificats Intracommunautaire dont 13 annulés, et 260 en attente d'obtention de certificats de capacité des demandeurs et 1 autorisation de transport.



## Protéger les sites et paysages

### La protection des sites

2006 marque le centenaire de la loi du 21 avril 1906, « organisant la protection des sites et monuments naturels de caractère artistique ». Cette loi posait les principes fondateurs de la loi de 1930 qui permet de protéger par le classement ou l'inscription les paysages les plus exceptionnels de notre région. Un état des lieux des sites de la région amorcé en 2006 a permis de montrer globalement la dégradation des sites face aux multiples pressions humaines et la nécessité de sensibiliser les collectivités à leur préservation, voire restauration. L'inspection des sites a mené plusieurs contrôles, et elle a été amenée à constater des délits pour travaux sans autorisation préalable.

### L'animation du conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN)



La DIREN assure pour le compte du préfet le secrétariat et l'animation du conseil scientifique régional du patrimoine naturel. Le CSRPN est composé de 25 scientifiques « intuitu personae », nommés par le Préfet, qui peut les consulter pour toute question relative à la protection de la nature et de façon obligatoire pour les réserves naturelles et les demandes de destruction d'espèces protégées.

Le CSRPN a tenu en 2006 une réunion élargie à l'ensemble des acteurs (agriculteurs, chasseurs,...).

#### En 2006,

Nombre de réunions plénières : 3

Nombre de réunions élargies : 1

Nombre de réunions en comité restreint : 14

- 5 pour Natura 2000
- 3 pour les RNN, documents de gestion
- 4 pour les demandes de destruction d'espèce protégées
- 1 pour la méthodologie ZNIEFF
- 1 pour le cahier des charges RNR

Participation à des réunions au titre du CSRPN : 19

- 14 comités de pilotage Natura 2000
- 5 autres ( comité de gestion dune des Flandres, réunion Val joly)

Nombre d'avis rendus : 18

- 6 pour Natura 2000 (analyse des DOCOB et périmètre ZPS Scarpe Escaut)
- 1 sur le projet de décret pour les RNN
- 7 pour les demandes de destruction d'espèce protégées dont deux demandes ensuite annulées par le pétitionnaire . De ces 7 avis, 5 ont reçu un avis favorable.
- 2 pour les ZNIEFF
- 1 pour le cahier des charges RNR
- 1 sur les ORGFH

Autres sujets abordés

- projets en cours sur la région ( exemple Clipon PAD...)
- présentation et partages sur les outils d'inventaire

### Le développement du Système d'information Nature et Paysage au niveau régional

Dans un souci d'organiser la donnée naturaliste, de mieux l'utiliser pour l'analyse des projets et de pouvoir en assurer une meilleure diffusion, une organisation en réseau a été mise en place en Nord Pas de Calais. Trois pôles de collecte et d'organisation de la donnée ont été identifiés : le Conservatoire Botanique National de Bailleul, le Groupe Ornithologique et naturaliste du Nord de la France et la Société mycologique. 2006 a permis la formalisation de l'organisation du réseau, en conformité avec le système d'information nature et paysage, mis en place au niveau national.



## 2. La préservation de l'eau et des milieux aquatiques

Dans le contexte de la directive européenne sur l'eau, 2006 a vu l'émergence d'un premier programme de mesures visant l'atteinte pour 2015 d'un bon état écologique des eaux. Les travaux de révision du SDAGE sont engagés et la région est désormais totalement couverte par les SAGE.



### Atteindre en 2015 le bon état de l'eau

#### La directive cadre sur l'eau (DCE) : bon état des eaux en 2015

La poursuite de la mise en œuvre de la DCE a désormais comme prochaine échéance de proposer en 2009 au préfet coordonnateur du bassin Artois-Picardie un programme de mesures et au comité de bassin un nouveau schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux. Ces deux documents sont des outils complémentaires en vue d'atteindre le bon état des masses d'eau du bassin en 2015.

#### Le programme de mesures : une démarche participative

La DIREN de bassin et l'agence de l'eau Artois-Picardie ont réalisé début 2006 un catalogue de mesures et d'analyses territoriales qui ont abouti à une première proposition de mesures. Ces documents de travail ont été présentés aux acteurs techniques locaux en juin 2006, lors de réunions préparant des commissions géographiques. Ils ont fait l'objet d'une consultation écrite auprès des responsables techniques des territoires. Les premiers avis sur les mesures issus de la consultation technique et le chiffrage des coûts des mesures proposées ont été présentés lors de six réunions locales associant des élus du comité de bassin et des collectivités concernées (« commissions géographiques du bassin ») en octobre 2006.

#### Le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux 2010-2016

Depuis septembre 2006, la DIREN se mobilise également pour planifier les travaux de révision du SDAGE et assurer, en collaboration avec l'Agence et les services de l'État, les premières productions d'avant projet de SDAGE. Ces propositions seront soumises aux acteurs locaux en commissions géographiques et aux instances de bassin dès février 2007.

### La commission internationale de l'Escaut (CIE)

En 2006, les partenaires de la commission que sont la France, l'Etat fédéral Belge, les Pays Bas, et les trois régions belges de Wallonie, de Flandre et de Bruxelles-Capitale ont formalisé le sommaire de la partie internationale du futur plan de gestion (qui correspond en France au principal volet du SDAGE). Un exercice de simulation de la qualité des cours d'eau en 2015 après mise en œuvre des actions demandées par certaines directives européennes a été réalisé. Les méthodes utilisées par chaque partenaire pour réaliser une analyse coût-efficacité des actions envisagées ont été comparées et un site web cartographique ouvert au public permet désormais d'accéder aux cartes réalisées ensemble.

Des protocoles bilatéraux ont également été élaborés afin d'échanger les données hydrographiques pour la gestion des inondations et des étiages.

Le résultat des mesures sur l'Escaut a montré que la qualité du fleuve était relativement meilleure en 2005 que les années précédentes : la pluviométrie était pourtant faible et les températures fortes, mais le lessivage des sols et la mise en suspension des particules de cette année moindre. La qualité reste toutefois insuffisante.

### Définir les objectifs et les règles de gestion intégrée de l'eau

Outil de planification, le SAGE (schéma d'aménagement et de gestion de l'eau), définit les objectifs et les règles relatifs à la gestion intégrée de l'eau. Elaboré collectivement, pour un périmètre hydrographique cohérent, il fixe des principes généraux d'utilisation, de mise en valeur, de protection quantitative et qualitative de la ressource en eau.

La couverture des SAGE existants ou en émergence du Nord Pas-de-Calais est désormais complète ce qui place la région très en avance par rapport aux autres.

Les SAGE initiés l'an dernier ont quant à eux poursuivi leur phase d'instruction.



### 3. La protection des milieux

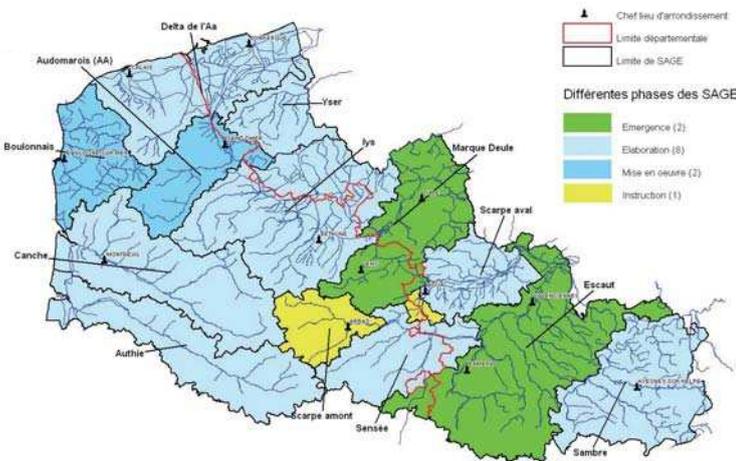
Dans le but de réduire les pollutions, la DRIRE réalise l'inspection de plus de 1500 sites industriels. Elle agit pour la réduction des pollutions, la préservation de la santé, ainsi que sur la réhabilitation d'espaces dégradés. La DIREN agit pour la mise en conformité des stations d'épuration, la réduction de la contamination azotée des eaux superficielles et souterraines. Elle a contribué à la refonte du plan POLMAR.

#### Inspecter les installations classées : une forte hausse

L'activité environnement industriel sol-sous-sol regroupe les missions d'inspection des installations classées, de police des mines et d'inspection du travail dans les carrières. Les missions principales sont la prévention des risques accidentels ou chroniques, pour les personnes et l'environnement. Dans le Nord Pas de Calais, En 2006, 111 arrêtés d'autorisation et de nouveaux arrêtés complémentaires ont réglementé les sites. Ces prescriptions sont contrôlés de plus qu'en 2005 : l'inspection des installations classées a mené 964 inspections (soit plus de 20% de plus qu'en 2005), et a diligencé 590 contrôles inopinés (eau, air, légionelles) pendant l'année.

#### Le bilan décennal des établissements «IPPC»

Le Nord - Pas-de-Calais compte 342 établissements visés par une directive européenne et devant remettre un bilan de fonctionnement. Ces bilans permettent à l'inspection des installations classées de réaliser un point sur les prescriptions relatives à ces installations et de les adapter aux meilleures technologies disponibles. La DRIRE s'est attachée à accélérer la remise de ces bilans.



#### Pilotage de la politique et de la police de l'eau

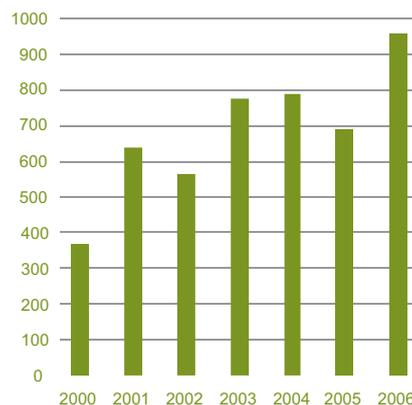
La DIREN a un rôle d'animation, d'harmonisation, d'appui et de pilotage des services de police de l'eau et des Missions Inter Services de l'Eau. La DIREN a poursuivi au niveau régional une coordination des MISE en organisant des réunions trimestrielles d'information et d'échange. Dans le cadre du rapprochement DRIRE-DIREN, ces travaux ont notamment porté sur la rédaction d'un guide d'élaboration du volet « eau » des études d'impact et d'incidence et sur l'organisation d'inspections conjointes police de l'eau - police des installations classées pour échanger et partager et diffuser les méthodes employées.

#### La mise en place des services départementaux de police de l'eau

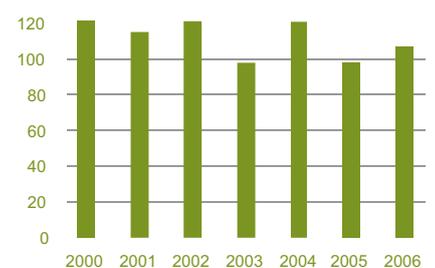
En 2006, les services départementaux de police de l'eau ont été créés : par arrêté du 4 août au sein du service navigation dans le Nord et par arrêté du 16 octobre au sein de la direction départementale de l'agriculture et de la forêt dans le Pas de Calais.

Un nouvel arrêté réglemente les opérations de dragage du port autonome de Dunkerque. Grâce à l'action conjointe de la DIREN et de la DRIRE, instruit par le service maritime Boulogne-Calais, il prend bien mieux en compte les enjeux de protection de l'environnement en interdisant notamment l'immersion des sédiments pollués.

Inspections de contrôle



Arrêtés d'autorisation



67 inspecteurs des installations classées (équivalents temps plein) de la DRIRE réglementent et contrôlent 1 530 sites soumis à autorisation.



# La protection des ressources



## Réduire les rejets de substances dangereuses

L'action de recherche et de réduction des rejets de substances dangereuses dans le milieu aquatique a débuté en 2003. Prévüe sur une durée de cinq ans, et menée en partenariat avec l'agence de l'eau, elle doit permettre de détecter, puis de réduire les flux de substances toxiques rejetées dans les cours d'eau. Il s'agit de lutter contre des pollutions présentes en petite quantité, mais potentiellement toxiques. Parmi les 345 établissements initialement présentés, 246 ont finalement été retenus, 230 rapports de visites préliminaires ont été remis par les industriels et examinés par l'inspection des installations classées.

## La réduction des prélèvements industriels d'eau en cas de sécheresse

La DRIRE et la DIREN ont organisé avec la CRCL, et en liaison avec l'agence de l'eau, une réunion d'information à l'attention des industriels en juin 2006. Pour les gros consommateurs, l'inspection a prescrit la réalisation d'une étude technico-économique pour la réduction des usages de l'eau en cas de sécheresse.

## Prévenir les risques sanitaires

### Le Plan Régional Santé Environnement

La DRIRE, la DRASS et la DRTEFP ont élaboré conjointement le Plan Régional Santé Environnement en 2005 et 2006 en s'appuyant sur un comité de pilotage associant les services de l'Etat ainsi que des établissements publics. Certains sujets du plan signé en mai 2006 mobilisent l'inspection des installations classées :

- la prévention de la légionellose avec le contrôle des exploitants de tours aéro réfrigérantes.
- la réduction des émissions aériennes de substances toxiques d'origine industrielle avec l'élaboration d'une stratégie de réduction des émissions toxiques pour les gros émetteurs (métaux, mais aussi benzène, CVM et dioxines).
- l'amélioration de la prévention du saturnisme infantile, le dépistage et la prise en charge des enfants intoxiqués avec une action visant les sites et sols pollués.

## La maîtrise et réduction des émissions toxiques pour la santé

L'action vise à élaborer une stratégie pour poursuivre ou engager la réduction des émissions dans l'air du benzène, du chlorure de vinyle monomère, du cadmium, des dioxines, du plomb et du mercure. L'exposition à ces substances peut aboutir à des pathologies comme des cancers, des troubles neurologiques et/ou de la reproduction. Les objectifs globaux de réduction des émissions sont fixés pour chacune des substances concernées et sont déclinés en mesures à mettre en œuvre dans chacun des secteurs industriels concernés en tenant compte des actions déjà engagées. La réduction de ces émissions devrait varier d'ici à 2010 de 35 à 85 % selon les toxiques. La liste d'entreprises concernées en Nord Pas de Calais reprend 29 industriels.

Les résultats à mi parcours sont très encourageants.

Substances (année de référence)	Objectifs nationaux		Emissions des 29 établissements de la liste Nord Pas de Calais		
	% de réduction 2005/année de référence	% de réduction 2010/année de référence	Année de référence	2005	% de réduction 2005/année de référence
<b>Benzène</b> (2001) (kg)	---	-25% à -35%	136 840	45 013	-67%
<b>Plomb</b> (2000) (kg)	-45%	-65%	49 339	13 225	-73%
<b>Cadmium</b> (2000) (kg)	---	-50%	1 538	468	-70%
<b>Dioxines</b> (2000) (g) *	-60%	-85%	54	18	-66%
<b>CVM chlorure de vinyle</b> (2000) (kg)	-30%	-35% à -40%	15 000	9 100	-39%
<b>Mercure</b> (2000) (kg)	---	---	807	349	-57%

\* Rejets de dioxines pour l'ensemble des établissements de la région recensés dans l'Industrie au Regard de l'Environnement (y compris les usines d'incinération d'ordures ménagères).

## Evaluer les risques des sites et sols pollués

L'action menée depuis de nombreuses années sur le site de Metaleurop Nord s'est poursuivie, avec l'objectif de protéger la santé des riverains de la pollution historique liée à l'activité de l'usine. De manière plus générale, une action de recensement et d'évaluation des risques est en cours sur 39 sites concernés par des pollutions au plomb.

La région est fortement concernée par la pollution des sols (538 sites recensés sur la base BASOL). Le taux de sites faisant l'objet d'une surveillance des eaux souterraines a atteint 64%. Fin 2006, 26 sites avaient fait l'objet de servitudes d'utilité publique.

## Lutter contre l'effet de serre

Dans la région du Nord Pas de Calais, 115 établissements industriels ou du secteur de la transformation de l'énergie sont concernés par le plan national d'affectation des quotas : 25,5 millions de tonnes de CO2 leur ont été attribués par an pour la période 2005 - 2007, ce qui représente le sixième des quotas nationaux et place la région en première position en montant de quotas.

La DIREN a engagé une action visant à prévenir le littoral des effets du changement climatique par submersion marine. Il s'agit d'étudier les impacts en terme d'élévation du niveau de la mer ; d'augmentation du nombre et de l'importance des tempêtes, et d'en mesurer les effets sur le terrain.

La DRIRE et la DIREN avec l'ADEME ont organisé la première « conférence permanente climat », le 29 mai, dans la perspective de l'élaboration d'un plan climat régional.



## Résorber le stockage des déchets

Trois stockages de pneumatiques usagées étaient recensés pour la région à l'origine : suite à l'action de l'inspection, l'un a été résorbé en 2001, un autre en novembre 2006 et pour le troisième, une enquête est diligentée afin de retrouver les producteurs des déchets.

## Réduire la pollution des eaux

### La mise en conformité des stations d'épuration

L'arrêté du préfet coordonnateur de bassin du 12 janvier 2006 classe la totalité du bassin Artois-Picardie en zone sensible à l'eutrophisation. Ainsi le traitement de l'azote et du phosphore est obligatoire pour toutes les stations d'épuration de plus de 10 000 équivalents-habitants, d'ici février 2013.

Suite à ce nouveau classement et à l'édition d'un guide de définition en juin 2006, la DIREN a coordonné et animé le travail d'actualisation de la base de données de situation des stations d'épuration renseignée par les MISE. En Nord-pas de Calais, 44 agglomérations sont non conformes à la directive sur les eaux résiduaires urbaines : 3 depuis l'échéance 1998, 12 depuis 2000 et 23 depuis 2005. 29 agglomérations doivent améliorer leur traitement suite à la révision des zones sensibles dont 6 non conformes à ce jour car citées dans la condamnation de la France par la cour de justice européenne.

### La révision des zones vulnérables

Dans le cadre de la directive « nitrates » du 12 décembre 1991, les états doivent réviser la délimitation des zones vulnérables aux pollutions agricoles tous les 4 ans. Actuellement, l'ensemble du bassin est classé en zone vulnérable à l'exception du secteur de la Somme Aval.

Le rapport de synthèse de la campagne de surveillance 2004-2005 établi mi 2006 propose une extension des zones vulnérables à l'ensemble du bassin Artois-Picardie, et le bilan global confirmant la contamination azotée des eaux superficielles et souterraines sur l'ensemble du bassin.

Par ailleurs, l'état des lieux de la directive cadre sur l'eau classe l'ensemble des masses d'eau souterraines du bassin en risque de non atteinte du bon état qualitatif pour le paramètre nitrate, soulignant la contamination actuelle de la ressource en eau.

Cette proposition a été présentée aux acteurs lors d'une réunion de concertation le 4 octobre et fait l'objet d'une consultation de 2 mois depuis fin novembre 2006. La révision de la délimitation des zones vulnérables doit être achevée avant la fin du mois de juillet 2007.

### L'information des élus sur les phytosanitaires

La 4<sup>ème</sup> assemblée plénière du GRAPPE (Groupe Régional d'Action de prévention de la Pollution Phytosanitaire de l'Eau) du 20 octobre a permis de présenter le plan interministériel de réduction des risques liés aux pesticides 2006-2009, et d'envisager l'extension de la démarche à l'ensemble du territoire régional. Dans le cadre des travaux du GRAPPE, la DRAF et la DIREN, avec le soutien financier de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie, ont organisé le 14 décembre 2006 un colloque sur les phytosanitaires en

zones non agricoles à destination de tous les élus de la région.

Un 5<sup>ème</sup> bassin versant pilote « Saint-Aubin et Sars Poterie », situé dans l'Avesnois, bénéficie des travaux du GRAPPE en matière de suivi de la qualité de l'eau, de diagnostic, d'actions de réduction de la pollution et de communication.

### La lutte contre les pollutions par les hydrocarbures sur le littoral

Le détroit du Pas de Calais est le plus fréquenté du monde et particulièrement sujet à des pollutions chroniques par rejets de navires. Valorisant l'expérience acquise lors de la crise du Tricolor, la DIREN a poursuivi sa contribution à la refonte du plan POLMAR du Pas-de-Calais avec la finalisation, sous l'égide de la Préfecture, d'un atlas de sensibilité du littoral aux pollutions marines accidentelles, assorti de préconisations environnementales pour le nettoyage. Le document finalisé est disponible sous format papier et internet.

### La gestion des sédiments issus du dragage

En 2006, les ports de Boulogne et de Calais ont conduit la procédure de renouvellement de leur autorisation de dragage et d'immersion d'environ 600 000 m<sup>3</sup> de sédiments. La DIREN avec l'appui de la DRIRE a participé à l'instruction au titre de la loi sur l'eau, en appliquant la doctrine élaborée lors de l'instruction du dossier sur le port de Dunkerque, qui avait permis de dégager des principes en terme d'amélioration du contenu des études d'impact et de fixer des échéances sur le devenir des sédiments selon leur qualité.

#### Objectifs 2007

- Conserver les milieux et la biodiversité : poursuivre la mise en place des DOCOB et l'inventaire des ZNIEFF
- Préserver l'eau et les milieux aquatiques : finaliser le projet de programme de mesures et de SDAGE
- Protéger les milieux : finaliser le plan de gestion des poissons migrateurs
- Réexaminer les conditions d'exploitation des installations IPPC et accélérer la production des bilans de fonctionnement
- Agir sur les pollutions (Maîtrise et réduction des émissions toxiques pour la santé, connaissance des impacts liés au plomb d'origine industrielle dans les sols, prévention de la légionellose, réduction des émissions de COV, recherche et réduction des substances dangereuses dans l'eau, contrôle des substances chimiques)
- Traiter les déchets (dépôts de pneumatiques usagés, stockages de véhicules hors d'usage)
- Respecter des fréquences d'inspection des installations
- Réduire les délais d'instruction des demandes d'autorisation : 80% en moins d'un an pour les projets nouveaux
- Traiter les plaintes des riverains en donnant une première réponse en moins d'un mois
- Publier les cahiers régionaux du paysage
- Publier l'Industrie au regard de l'environnement, intégrant les enjeux de qualité des milieux.



# Le développement économique et durable, la recherche

Dans une région où les enjeux économiques, environnementaux et sociaux sont très imbriqués, la DRIRE et la DIREN s'attachent à promouvoir une prise en compte équilibrée de ces enjeux, dans les actions d'innovation, de développement industriel et des territoires.

## Zoom régional

Le Nord-Pas de Calais est aujourd'hui la quatrième région industrielle de France. L'effort de conversion initié dans les années 1970 s'appuie principalement sur l'automobile, qui assure le développement de secteurs connexes, dont la mécanique et la plasturgie : le Nord-Pas de Calais devient la deuxième région automobile française. La recherche de relais de croissance, initiée il y a quelques années, se traduit notamment par l'émergence spectaculaire d'un pôle biologie-santé autour de la métropole lilloise, ou encore par des politiques volontaristes de développement des TIC et des éco-industries. La labellisation de 6 pôles de compétitivité est un formidable encouragement à fonder son développement sur des bases renouvelées. Le couple industrie – service aux entreprises en a gagné 8% d'emplois depuis 2000.

## Enjeux régionaux

- Augmenter le poids des dépenses de recherche et développement dans la région (0,7% du PIB contre 2,1% en France)
- Assurer la réussite des 6 pôles de compétitivité régionaux, en intégrant les enjeux du développement durable
- Favoriser, chez les PME, l'atteinte de la taille critique, en incitant au regroupement
- Réussir la mutation des secteurs traditionnels
- Promouvoir les principes du développement durable auprès du public, des entreprises, et dans les politiques publiques.
- Mettre en place, dans les deux départements, une approche partagée afin de permettre un développement raisonné de l'éolien
- Favoriser la maîtrise de l'énergie chez les utilisateurs





## Fait marquant

### Un soutien renforcé à l'évolution de la filière automobile régionale

30% des véhicules produits en France sont assemblés en Nord-Pas de Calais. Filière stratégique pour notre région, l'automobile y emploie plus de 55.000 personnes, soit 20% de l'emploi industriel régional. En 2006, face aux difficultés rencontrées par la filière, la DRIRE s'est mobilisée.

Elle a mis en place et piloté un groupe de travail réunissant l'ensemble des services de l'Etat (DRIRE, DRTEFP, TG, préfectures, OSEO et NFX), avec pour objectif une meilleure connaissance des besoins des entreprises, mais aussi l'anticipation des mutations en cours dans la filière. Un programme de visites renforcé (plus de 60 visites réalisées en 2006) doit permettre d'enrichir le programme d'action des services de l'Etat pour la filière.

Parallèlement, une nouvelle action collective à destination des équipementiers a été initiée avec l'association régionale de l'industrie automobile. Elle comporte trois volets principaux : la performance interne des entreprises (qualité, coûts, délais), l'innovation technologique et la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences. Elle est utilement complétée par plusieurs actions sectorielles financées par la DRIRE (plasturgie, mécanique, textile), qui bénéficient directement aux sous-traitants de l'automobile.

# 1. Le développement de la recherche et de l'innovation dans les entreprises

**L'action de la DRIRE en matière de développement économique donne la priorité à l'innovation, au développement durable et à l'anticipation des mutations économiques.**

## Consolider les pôles de compétitivité

Après la labellisation de 6 pôles de compétitivité en juillet 2005, l'année 2006 a été consacrée à leur consolidation, et à la concrétisation des premiers projets de recherche et développement. Interface naturel entre les pôles et le pilotage national du dispositif, la DRIRE accompagne les 5 pôles de compétitivité à dominante industrielle, cofinance leur structure de gouvernance et facilite la mobilisation des moyens financiers autour de leurs projets de R&D.

L'année 2006 a permis de renforcer les dispositifs de gouvernance et leurs programmes d'actions. Leur vocation première est de faire émerger des projets innovants, de mettre en relations entreprises et laboratoires, de prospecter de nouvelles entreprises. Ils intègrent

désormais les questions de propriété intellectuelle, d'intelligence économique et de développement à l'international. La DRIRE cofinance leur programme d'action.

2006 a également vu le lancement des premiers projets de recherche et développement. La DRIRE a organisé, pour chaque pôle, trois commissions des financeurs, en février, en mai et en décembre, réunissant l'ensemble des partenaires des pôles, Etat et collectivités. En fin d'année, la commission des financeurs a permis de faire un premier bilan des pôles, et de dessiner des éléments de stratégie pour l'avenir. En un an, les pôles de compétitivité du Nord-Pas de Calais ont fait émerger plus de 80 projets, dont la moitié sont en passe d'être financés, pour un montant d'aide consolidé (Etat, collectivités, Europe) de plus de 20 millions d'euros.





## Soutenir l'innovation

L'appui aux pôles de compétitivité s'inscrit dans la politique de soutien à l'innovation menée par la DRIRE, qui constitue une priorité. En Nord-Pas de Calais, la dépense intérieure de recherche et développement (DIRD) est égale à 0,7% du produit intérieur brut (contre 2,2% au national), et la contribution des entreprises a tendance à baisser.



L'année 2006 a été consacrée à la préparation de l'après PRI (Programme Régional de Soutien à l'Innovation). Sur la base de l'évaluation du PRI, Région et Etat se sont en effet mobilisés autour du projet de création d'une Plateforme Régionale Innovation et Valorisation de la Recherche. Bâtie autour d'une équipe d'animation restreinte, elle aura en charge pour les cinq prochaines années la structuration d'un réseau d'acteurs, afin de stimuler l'innovation en région.

L'année 2006 a également été marquée par le lancement effectif de l'opération Casciopée, portée par la CRIC et destinée à favoriser l'appropriation par les PME régionales de plusieurs technologies-clés pour leur compétitivité future.

Lancée en 2005 avec l'appui de la DRIRE et d'Electropole, l'opération CAP ACTION se donnait pour objectif de créer des groupes d'entreprises complémentaires autour de nouveaux marchés à conquérir. Après 2 ans d'activité, près de 100 entreprises d'électronique, de textile, de mécanique, de plasturgie ou de services sont mobilisées dans l'opération, se rencontrent, apprennent à se connaître et décident de travailler ensemble. 15 clubs de développement ont été mis en place sur des thèmes souhaités par les entreprises : nez électronique, textile et santé, handicap et dépendance, télé sécurité humaine ou publitronique. Ces clubs de développement ont permis de faire naître 30 projets collaboratifs inter-industriels regroupant de 3 à 20 entreprises. La deuxième phase de l'action, programmée sur la période 2007-2009, doit permettre d'aller encore plus loin.

## Développer les technologies de l'information et de la communication

Le développement des technologies de l'information et de la communication (TIC) est un enjeu important pour la région. Le manque d'investissements des entreprises dans ce domaine est en effet à l'origine d'un déficit de croissance estimé à 0,5 point chaque année.

En 2006, l'action en matière de technologies de l'information et de la communication (TIC) est restée soutenue, autour de deux priorités : le développement de la filière TIC en région, et la promotion des usages des TIC dans les entreprises régionales. 7 nouvelles actions collectives ont été lancées, mobilisant plus de 2 millions d'euros de subventions. Plus de 110 entreprises ont été accompagnées dans leur projet de développement ou d'intégration des TIC.

Un soutien important a par ailleurs été apporté au projet Euratechnologies, destiné à devenir le plus grand centre d'activités TIC au nord de Paris.

De plus, une grande enquête sur l'usage des TIC dans les entreprises a été lancée mi 2006 et interrogera 3500 établissements régionaux pour définir leur niveau d'équipement, et l'impact des TIC sur leur fonctionnement.

## Anticiper les mutations économiques

Les mutations économiques constituent aujourd'hui un trait récurrent de la vie économique. Pour les prévenir et les anticiper au mieux, la DRIRE a concentré son action, en 2006, sur quelques secteurs prioritaires.

L'automobile, tout d'abord. Avec plus de 50000 salariés, la filière automobile représente près du quart de l'emploi industriel régional. Aujourd'hui confrontée à des difficultés conjoncturelles (fin de vie de certains modèles), mais aussi plus structurelles (concurrence des pays à bas coûts de main d'œuvre), la filière connaît d'importantes mutations. Dans ce contexte, la DRIRE a conduit, avec ses partenaires, un travail de connaissance de la filière, avec plus de 60 entreprises visitées et diagnostiquées. En parallèle, avec l'ARIA (Association Régionale de l'Industrie Automobile), elle a initié une action en 3 volets en faveur des équipementiers : développement de la performance interne des entreprises (qualité, coûts, délais), innovation et technologie, et enfin gestion prévisionnelle des emplois et des compétences.

Dans le domaine de la plasturgie, une nouvelle action collective a été montée, visant à assurer une veille sur les technologies et les marchés, qui doit permettre de mieux anticiper les évolutions et les ruptures technologiques, mais aussi de mieux connaître les besoins actuels et futurs des marchés.

En parallèle, l'action collective « plasturgie automobile » engagée en 2005 avec pour objectif de créer des synergies entre les entreprises et laboratoires et d'optimiser les



diffusions de savoir-faire, a abouti à l'élaboration d'un plan d'actions en 5 axes, qui sera mis en œuvre début 2007 dans le cadre du pôle d'excellence plasturgie.

Par ailleurs, la DRIRE a lancé en 2006 plusieurs actions innovantes, notamment dans le domaine des ressources humaines et de la mutualisation de moyens.

L'anticipation des mutations, la gestion en amont de leurs conséquences, semblent parfois réservés à quelques grands groupes. En 2006, la DRIRE a lancé une action expérimentale avec l'ARACT (Association régionale pour l'amélioration des conditions de travail) visant à explorer les conditions d'une telle anticipation dans les PME. Il s'agit d'accompagner 12 PMI confrontées à moyen terme (2 ou 3 ans) à une problématique prévisible de mutation de leur environnement (marché, clients, technologies) en vue de maintenir leurs performances, tout en garantissant l'employabilité interne ou externe de leurs salariés.

La petite taille de nos entreprises, et la faiblesse du tissu d'entreprises moyennes est un handicap clairement identifié pour la compétitivité de l'industrie française. La DRIRE souhaite donc favoriser les regroupements d'entreprises, et ce qui en est souvent la première étape : les actions de mutualisation. Ainsi, la DRIRE et la CCI d'Arras ont lancé en sept 2006 une action pilote visant à la mutualisation des achats d'un groupe de PMI. Cette action expérimentale nourrit par ailleurs une réflexion plus globale, animée par la DRIRE afin de construire pour 2007 une action régionale ambitieuse de stimulation et d'accompagnement des regroupements d'entreprises.

## Renforcer l'appui territorial

Les territoires constituent un échelon privilégié pour développer la compétitivité de notre tissu industriel. Ainsi, à côté d'opérations structurantes de dimension régionale, la DRIRE a renforcé son action dans les différentes zones d'emploi de la région.

## La revitalisation du site de la sucrerie du Pont d'Ardres.

betteraves sucrières à l'automne 2004 a conduit le territoire à rechercher des solutions innovantes pour conforter l'activité locale. Les pistes de reconversion envisagées (cogénération, production d'inuline, ...) s'appuient sur la réhabilitation des équipements industriels de l'ex-sucrerie. Une étude cofinancée par la DRIRE, avec le Conseil régional, doit rendre ses conclusions avant la mi-2007 sur la viabilité économique de ces différents scénarios.

## La prévention des difficultés des entreprises dans le Lensois

Depuis plusieurs années, l'arrondissement de Lens est victime d'importantes mutations économiques. Selon une étude de la CCI, près de 30% des entreprises du territoire seraient « vulnérables ». Face à ce constat, une action collective portée par la CCI de Lens a été lancée fin 2006. Grâce à des formations collectives et à un accompagnement individuel, elle doit permettre aux PMI de l'arrondissement de mieux évaluer leur situation économique, et de réagir rapidement et de façon pertinente à leurs difficultés.

### La recherche

L'activité 2006 a été consacrée principalement à la préparation des nouveaux contrats de projet Etat-Région (CPER) et programmes opérationnels européens 2007-2013.

L'accord de principe intervenu en avril 2006 entre les différents partenaires (Universités, Ecoles...) pour la constitution d'un PRES (pôle de recherche et d'enseignement supérieur) régional permet d'avoir une démarche très structurante, les projets recherche du CPER constituant la composante recherche du PRES. La composante formation est par ailleurs constituée par la mise en place de 6 écoles doctorales thématiques partagées, dans la perspective de la constitution d'un collège doctoral européen avec nos proches voisins. Tout ceci s'inscrit dans la deuxième priorité du CPER : « la qualité et l'innovation ».

Les opérations de soutien à la recherche reposent chacune sur un réseau régional mobilisant l'ensemble des expertises du domaine thématique, avec une tête de réseau pour l'animation, et renforçant leur focalisation autour des six pôles de compétitivité de la région. Ce sont, par grands domaines :

- **Transports**: Campus International Sécurité et Intermodalité des Transports (CISIT)  
*Université de Valenciennes - pôle I-Trans*
- **TIC** : Campus interdisciplinaire de recherche et d'innovation technologique à vocation internationale dans le domaine de l'intelligence ambiante  
*Université de Lille 1 - pôle industries du commerce +*

#### partie logistique de I-Trans et de Up-Tex

- **Biologie-Santé** :
  - Cancer – Innovation diagnostique thérapeutique
  - Pôle régional de recherche « démence des maladies neurologiques et mentales »
  - Pôle de recherche interdisciplinaire pour le médicament
  - Diabète: du syndrome métabolique aux complications cardiovasculaires  
*Université de Lille 2 - pôle Nutrition Santé Longévité*
- **Environnement et développement durable** :
  - Institut de Recherche en Environnement Industriel (IRENI)  
*Université du Littoral*
  - Chimie et matériaux pour le développement durable  
*Université de Lille 1 – pôle MÀUD*
  - Futurelec : réseaux et machines électriques du futur  
*Université de Lille 1*
  - SHS : Maison Européenne des Sciences de l'Homme et de la Société du Nord – Pas-de-Calais
  - Réseau régional haut débit (déclinaison régionale de RENATER) qui est transversal.

A ces 11 projets, il faut ajouter un soutien au pôle de compétitivité « filière aquatique » par le Centre IFREMER Manche – Mer du Nord.

Ces 12 projets bénéficient d'une enveloppe Etat (ministères + organismes), hors constructions, de 48,8 Meuros pour les équipements, le soutien de programme et le transfert technologique.

**Objectif 2007: renforcer l'attractivité internationale du dispositif de recherche et de formation.**



## 2. L'énergie

Concernant le développement de l'énergie éolienne la DIREN et la DRIRE dans le cadre des pôles éoliens des deux départements participent à la mise au point d'une stratégie de coordination des projets à l'échelle des départements voire de la région.



### Développer l'éolien

L'un des objectifs de la politique énergétique française vise à développer les énergies renouvelables, notamment la production d'électricité d'origine éolienne. La région, particulièrement le département du Pas-de-Calais offre des sites propices au développement de l'énergie éolienne. Dans ce

contexte, de nombreux projets sont proposés. Il importe de maîtriser et d'orienter ce développement, au regard des enjeux sur les paysages, les sites et monuments. C'est l'objet d'une des dispositions de la loi de programmation sur l'énergie de juillet 2005, qui est venue définir les zones de développement de l'éolien. Ces zones, mises en place à l'initiative des collectivités locales, sont sélectionnées pour accueillir des éoliennes dans des limites de puissance qu'elles définissent, en raison de leur potentiel de vent, de leur **capacité de raccordement au réseau électrique** et de la **prise en compte de l'impact sur les sites, paysages et monuments**. Elles sont **autorisées par le Préfet de département**, au vu d'un **dossier** présenté par les **collectivités**. La DRIRE est chargée de l'instruction des **demandes de ZDE**, avec l'appui de la DIREN et du SDAP. **En 2006**, la DRIRE et la DIREN ont **réalisé une plaquette d'information sur les ZDE pour les collectivités**. Elles ont **mis au point** avec les deux **préfectures et les autres services concernés** une **procédure d'instruction des dossiers de ZDE**. La DRIRE a instruit les premiers **dossiers de ZDE**, dans le pays du Ternois, qui ont fait l'objet d'**autorisations préfectorales** signées début 2007. Pour **2007**, **37 zones de développement de l'éolien** devraient être mises à l'instruction.

### Promouvoir les biocarburants

Les biocarburants, pour autant qu'ils sont issus d'une agriculture respectueuse de l'environnement, peuvent contribuer à la lutte contre le changement climatique. 3 projets de fabrication de biocarburants ont été retenus dans la région, sur les quinze retenus à l'échelon national dans le cadre d'un appel à projets.

### Moderniser le transport de l'électricité

La loi du 10 février 2000 relative à la modernisation et au développement du service public de l'électricité, prévoit d'actualiser, tous les deux ans, le schéma de développement du réseau public de transport de l'électricité, constitué par les lignes très haute tension (Plus de 63.000 Volts).

Le schéma précédent, qui couvre la période 2003-2013, a été actualisé pour la période 2006-2012-2020 de fin 2005 à fin 2006. Il s'agit d'identifier les points de faiblesse et les travaux à entreprendre sur les lignes de transport de l'électricité, en fonction des évolutions de la production et de la consommation d'électricité. La région y est particulièrement sensible, puisqu'elle va accueillir d'ici 2013 plusieurs centrales de production d'électricité à partir du gaz, tandis que les centrales thermiques à charbon vont être fermées.

La DRIRE, avec l'appui très actif de RTE, filiale d'EDF gestionnaire de ce réseau, a élaboré le volet régional de ce schéma pour cette période. Il sera soumis à l'approbation du Conseil Régional et des conseils généraux avant son adoption par le préfet de région, et sa transmission au ministre de l'industrie, début 2007.

Par ailleurs, l'activité en matière d'énergie a été relativement intense, notamment avec l'instruction d'un dossier d'autorisation de travaux sur la ligne électrique 400.000 V. Avelin-Varande-Weppes, et l'instruction de plusieurs dossiers d'autorisations de canalisations de gaz. La DIREN a apporté son concours à ces travaux en formulant 244 avis en 2006 sur des projets de distribution d'énergie électrique, soit au titre du paysage, soit au titre de la protection des espaces naturels. Par ailleurs, 7 avis pour de la distribution de gaz ont également été rédigés.



## 3. La défense et l'intelligence économique

### La maîtrise de l'information est un enjeu décisif pour la compétitivité des entreprises.

Après plusieurs années de sensibilisation à l'intelligence économique et des résultats très satisfaisants, les actions soutenues en 2006 s'orientent de manière plus importante vers l'accompagnement des entreprises. Au travers des actions du projet Vigilances ou du programme GISBEI (gestion de l'information stratégique des entreprises de biens d'équipements industriels) de l'ARIST, plus de 30 entreprises ont bénéficié d'un suivi individualisé dans leur projet de maîtrise de l'information en 2006. Deux nouvelles actions ont également été lancées, visant respectivement l'accompagnement de 6 entreprises dans le Douaisis et le soutien de 20 entreprises dans la mise en place d'une véritable culture de la sécurité de leur système d'informations. Cette action collective, la première sur ce sujet en région Nord Pas de Calais, répond au besoin fondamental des entreprises de protéger leur patrimoine immatériel devenu l'un des points clés de leur compétitivité.

### La sensibilisation des entreprises à l'Intelligence et la sécurité économiques

Le réseau des DRIRE participe activement à la politique d'intelligence et de sécurité économique territoriale. La DRIRE Nord Pas de Calais, en liaison avec d'autres services de l'Etat, a ainsi participé à la protection des secteurs économiques sensibles.

### Un exercice national de délestage de l'électricité

La DRIRE assure territorialement la tutelle du Ministère de l'Industrie sur EDF. Dans ce cadre, elle a participé à l'exercice national de crise « délestage » organisé dans 4 départements du Nord et de l'Est de la France ; sa mission étant dans ce type de crise de veiller à la sauvegarde des installations les plus vitales. Elle a également démarré le retour d'expérience de la panne électrique du 4 novembre qui a plongé dans le noir un foyer sur trois pendant une heure.

### La vigilance forte maintenue dans les établissements industriels

La DRIRE assure pour le MINEFI les missions de Défense Economique auprès des industriels et des opérateurs de l'Energie. En 2006, la DRIRE a relayé auprès de ceux-ci les instructions ministérielles concernant le maintien du plan Vigipirate.

### Mettre en place les certificats d'économie d'énergie



Outre le développement d'énergies renouvelables, un autre axe de la politique française est l'incitation à la maîtrise de l'énergie. L'une des mesures de la loi de programmation sur l'énergie de juillet 2005 consiste à demander aux vendeurs d'électricité, de gaz, de fioul, de chaleur ou de froid de promouvoir chez leurs clients l'installation d'équipements peu consommateurs d'énergie. En contrepartie, ils obtiennent des certificats d'économie d'énergie, délivrés par les pouvoirs publics. A l'issue d'une période de trois ans, ils doivent restituer des certificats attestant d'un certain montant d'économies d'énergie, faute de quoi ils sont pénalisés financièrement. Ils peuvent acheter ou vendre des certificats à des sociétés qui ont fait des opérations d'économies d'énergie pour leur compte, au prix d'un marché libre. La DRIRE est chargée d'étudier les dossiers présentant les opérations d'économie d'énergie, présentés par les vendeurs d'énergie, et de délivrer les certificats d'économies d'énergie. En 2006, la DRIRE a participé, avec le concours du Conseil Régional, de l'ADEME, de l'ATEE et des vendeurs d'énergie concernés, à une information des professionnels sur ce sujet. Elle a rencontré les principaux obligés régionaux pour préparer la gestion de ce dispositif. Les premières demandes de certificats d'économies d'énergie sont attendues à partir de 2007.



## 4. La promotion du développement durable

L'animation des réseaux et la prise en compte des enjeux environnementaux par les entreprises, dans les territoires et dans l'aménagement des territoires sont les principaux axes de l'action conjuguée de la DIREN et de la DRIRE pour le développement durable.

### Faire émerger les actions de développement durable



#### L'action du CERDD

Le Centre Ressources du Développement Durable est devenu Groupement d'Intérêt Public le 17 février 2006. Il faut y voir tout d'abord la reconnaissance par la Ministre de l'écologie et du DD de l'importance

d'un tel centre de ressources dans le paysage national. Mais c'est également la confirmation de la volonté forte des partenaires régionaux, et notamment les membres fondateurs (Services de l'Etat, Conseil Régional), de poursuivre le développement de cet outil au service de l'excellence environnementale des territoires et entreprises du Nord-Pas de Calais. Le CERDD a assuré en 2006 l'animation du réseau des acteurs du développement durable, et a contribué à la 4ème édition de la Semaine du développement durable. Il a pris part au montage de formations à l'éco-responsabilité pour les agents de l'Etat. Par ailleurs, le CERDD poursuit son action de capitalisation, d'animation, et de sensibilisation auprès des territoires et des entreprises. Afin de mieux partager les bonnes pratiques, une base de données regroupant les retours d'expérience les plus significatifs a été initiée fin décembre 2006, et doit voir le jour en juin 2007.

La prorogation du GIP CERDD pour la période 2007-2013 a été décidée en décembre 2006, ce qui donne au CERDD la capacité de mettre en place un programme d'actions ambitieux sur cette période de 7 ans. Ce sera la première mission du nouveau directeur, arrivé début janvier 2007.

#### La prise en compte des enjeux environnementaux par les entreprises

Les entreprises les plus performantes du point de vue environnemental sont souvent les plus compétitives. L'accompagnement des entreprises à une meilleure prise en compte des enjeux du développement durable est une priorité pour la DRIRE.

En 2006, la DRIRE a été partenaire de la semaine du développement durable et de JADDE, la journée annuelle du développement durable en entreprise, qui a réuni

cette année plus de 700 participants.

De nouvelles actions collectives ont été initiées pour poursuivre la démarche d'accompagnement : l'action expérimentale « SD21000 », portée par l'AFNOR, et une deuxième action, portée par le Mouvement français pour la qualité (MFQ). Au total, en 5 ans, ce ne sont pas moins de 150 entreprises qui ont été accompagnées dans une démarche de développement durable.

La DRIRE mène par ailleurs des actions plus ciblées visant à favoriser la prise en compte des enjeux environnementaux dans la stratégie des entreprises.

En partenariat avec le CETIM, elle a lancé une action collective visant à favoriser une gestion pérenne de l'énergie dans les entreprises du secteur de la mécanique.

En parallèle, avec l'appui du CD2E (Création et Développement d'Eco-entreprises) et de ses partenaires, la DRIRE poursuit la structuration d'une filière éco-industrielle en région. Cet effort se traduira en 2007 par le lancement d'actions collectives en faveur de la filière, et l'émergence de projets innovants dans le cadre de l'appel à projets TEAM (Technologies de l'Environnement Appliquées aux Matériaux).

#### L'anticipation réglementaire

En 2006, la DRIRE a poursuivi son effort de sensibilisation des entreprises régionales d'électronique aux conséquences de la directive ROHS (Restriction of the use of certain Hazardous Substances in electrical and electronic equipment),

visant à limiter l'utilisation de substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques.

Avec ses partenaires, elle a par ailleurs initié un programme d'accompagnement des PME au nouveau règlement européen REACH. Celui-ci prévoit en effet un enregistrement obligatoire des substances chimiques utilisées dans la fabrication d'un produit et, sous certaines conditions, le remplacement des substances nocives. Pour aider les PME régionales à se préparer à ces évolutions importantes, le programme se déclinera en trois étapes : mobilisation des acteurs relais, sensibilisation des entreprises, suivie pour celles qui le souhaitent d'un accompagnement individualisé.





## Agir sur les territoires

### L'action au sein des parcs naturels régionaux

Deux révisions de charte de parc sont prévues pour 2008. Le Parc Scarpe Escaut et le parc de l'Avesnois ont d'ores et déjà entamé un travail de bilan, en vue d'élaborer des propositions de charte renouvelées. La DIREN anime un travail interministériel en vue de formaliser les enjeux du point de vue de l'Etat sur ces territoires et d'entamer la réflexion sur le rôle d'accompagnement ou d'impulsion de la future charte.



### Faire prendre en compte les enjeux environnementaux

#### L'évaluation environnementale

La directive européenne sur l'évaluation environnementale des plans et programmes qui concerne en particulier les PLU et SCOT. L'ambition de cette directive est de faciliter la prise en compte des enjeux environnementaux par les responsables de plans, de programmes, de projets, en leur demandant de réaliser eux-mêmes une évaluation environnementale. Des contacts ont été entretenus avec les territoires déjà engagés dans l'élaboration d'un SCOT pour caractériser les enjeux environnementaux. Les contacts préfigurent le cadrage préalable formel que produit la DIREN pour les démarches d'élaboration de SCOT qui vont être amorcées.

En parallèle, une information et une coordination interministérielle ont été mises en place sur ce sujet. Cette directive renforce la prise en compte très en amont de l'environnement, lors des étapes de planification et permet de ce fait une évaluation des politiques publiques par rapport à l'environnement.

La DIREN est le service régional que saisit le préfet en tant

qu'autorité environnementale pour émettre un avis sur l'évaluation environnementale réalisée par la collectivité et sur la prise en compte de l'environnement dans le document.

### Intégrer l'environnement dans l'aménagement du territoire : urbanisme, énergie éolienne

En matière d'aménagement du territoire, la DIREN est très présente sur les communes littorales, où elle participe à l'identification des espaces naturels remarquables au sens de la Loi Littoral et porte le discours d'un aménagement mesuré et équilibré au regard des atouts et richesses des territoires concernés, par ailleurs soumis à de fortes pressions foncières. La DIREN a contribué à la rédaction de plus d'une cinquantaine d'avis sur les Plan Locaux d'urbanisme (PLU) et de deux avis sur des Schémas de cohérence territoriale (SCOT).

La DIREN est également sollicitée dans le cadre des permis de construire (plus de soixante dix avis rendus en 2006) ou des études d'impact pour des projets divers et variés (ZAC, projets routiers,...). A souligner en particulier en 2006 l'avis rendu pour l'A24. 800 avis au titre du paysage notamment ont été rendus pour l'installation d'antennes de radio téléphonie, témoignant d'une activité en plein essor.

#### Objectifs 2007

- Développer la recherche et l'innovation dans les entreprises
- Intégrer davantage de PME dans les pôles de compétitivité
- Assurer un développement maîtrisé de l'énergie éolienne, en favorisant les économies d'énergie dans les entreprises et les territoires
- Renforcer la promotion du développement durable
- Mettre en œuvre la directive plans et programmes. Rédiger les cadrages préalables et les avis de l'autorité environnementale
- Accompagner la révision des chartes dans les parcs naturels régionaux
- Mettre en œuvre un plan climat régional
- Publier la quatrième édition des enjeux pour l'industrie



# La connaissance environnementale, l'information, la concertation

Le développement de la connaissance et la mise à disposition du public des données est une mission fondamentale de la DIREN et de la DRIRE. Cette mission a pour but de garantir la qualité, l'exhaustivité et l'objectivité de la connaissance; d'assurer un suivi transversal de l'évolution de l'environnement régional afin d'identifier les enjeux prioritaires.

La région Nord - Pas-de-Calais est fortement concernée par les enjeux économiques et environnementales ce qui nécessite de les faire connaître à tous au travers de documents tels que l'Industrie au Regard de l'Environnement (IRE) pour les pressions industrielles et les cahiers régionaux de l'environnement qui couvrent l'ensemble des milieux et des pressions qu'ils subissent.

Au-delà du partage de la connaissance, il est important aussi que le public participe à l'identification des priorités environnementales dans la région.

## Zoom régional

En région Nord - Pas-de-Calais, on constate une forte diversité des démarches de diffusion de la connaissance et de sensibilisation aux enjeux régionaux, à l'initiative spécifique de la DIREN et de la DRIRE et pour certaines en concertation avec d'autres institutions (Plateforme Publique de l'information géographique).

Les Enjeux pour l'industrie, les Cahiers Régionaux de l'Environnement, l'Industrie au regard de l'environnement, les Enjeux environnementaux des territoires infra-régionaux.

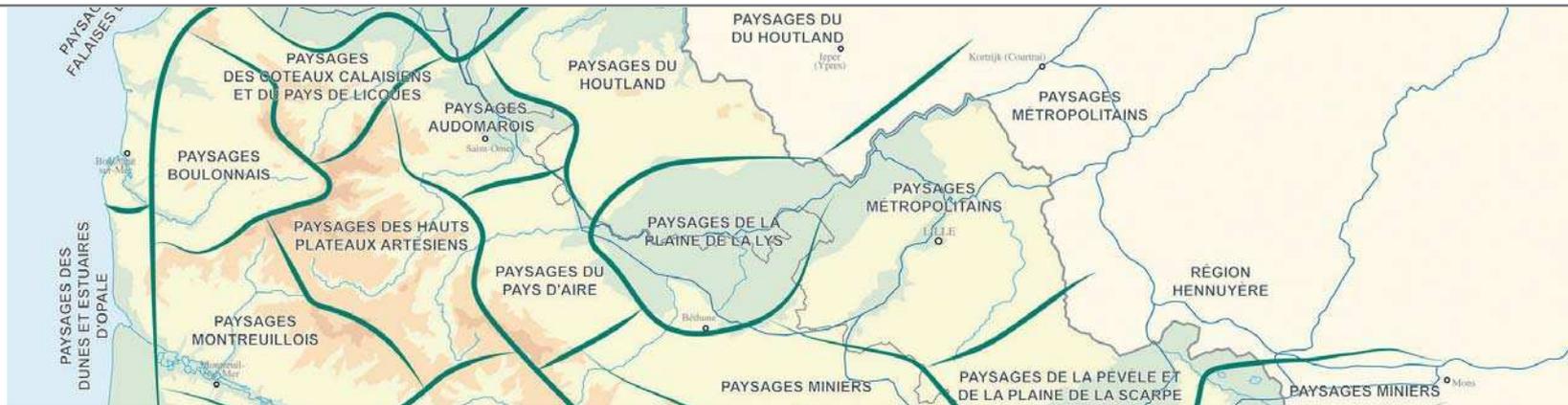
Le tissu associatif régional est particulièrement dense et actif. Il est en outre producteur de données environnementales et participe en outre à la diffusion de la connaissance.

Enfin, la région se caractérise par des ingénieries territoriales de plus en plus outillées et performantes, qui génèrent, à partir des données qui leur sont fournies, de nouveaux types de données, contribuant ainsi au développement de la connaissance.

## Enjeux régionaux

- Développer la connaissance en favorisant la production, la collecte et la diffusion de la connaissance, en organisant les réseaux de données en région, et en outillant les partenaires responsables de l'aménagement du territoire.
- Développer la diffusion de la connaissance en la diffusant largement auprès des acteurs régionaux et en s'appuyant sur les relais d'information.
- Faire partager les enjeux en matière de développement économique et de protection de l'environnement.
- Développer la concertation : les S3PI (Secrétariat Permanent pour la Prévention des Pollutions Industrielles) constituent des outils primordiaux qui facilitent la concertation entre les différents acteurs, industriels, associations, collectivités et Etat, et doivent être pérennisés et développés.
- Développer les relations avec les associations de protection de l'environnement.





Fait marquant

## La plate-forme publique de l'information géographique (PPIGE)

Une dynamique régionale mobilisée pour la mutualisation des données géographiques...

Dès 2003, le Réseau des données de l'environnement (RDE) animé par la DIREN met en évidence la nécessité d'un équipement commun en référentiels géographiques pour les acteurs publics.

Les services déconcentrés de l'Etat, en particulier la DIREN et le CETE sous l'égide du SGAR, initient une démarche qui s'inscrit dans un contexte politique favorable à la mutualisation des moyens financiers et techniques dans le domaine des nouvelles technologies. En 2005, l'Etablissement Public Foncier est missionné par le Préfet de région pour mener à bien le projet dont il devient le maître d'ouvrage, avec des financements Etat, Région et Européens. La DIREN est associée au projet via le comité de suivi technique. Fin 2005 débute alors la mise en place de la PPIGE qui se déroule en trois phases. La phase d'acquisition des référentiels géographiques s'échelonne de novembre 2005 à octobre 2006. (orthophotoplan de 2005 et un modèle numérique de terrain, TeleAtlas Multinet pour les infrastructures routières, la Bd Barcellaire, la Bd Carto, les Scan 250,100,25). Une seconde phase de diffusion concerne la réalisation du site Internet de la PPIGE. L'ouverture du site en décembre 2006 permet d'entrer dans sa phase visible pour les ayants droits. Une troisième phase d'animation pour le suivi et l'évolution, est programmée pour la période 2007-2013. [www.ppige-npdc.fr](http://www.ppige-npdc.fr)

# 1. L'organisation et le partage de la connaissance

La DIREN pilote l'élaboration du schéma des données sur l'eau, organise et répertorie des analyses de la qualité des cours d'eau et réalise des jaugeages permettant de mesurer les fluctuations hydrométriques. Elle est également en charge du porter à connaissance cartographique et de l'enrichissement du site internet.

## Développer l'information sur l'eau

### Le schéma des données sur l'eau

Le schéma des données sur l'eau En 2006, la mise en œuvre du schéma directeur des données sur l'eau a concerné les actions prioritaires essentiellement relatives à la réorganisation des réseaux de surveillance des eaux pour répondre aux nouvelles exigences de la directive cadre sur l'eau et à la diffusion des données de ces réseaux via Internet. Les travaux sur l'évolution de la

surveillance des eaux du bassin ont abouti à la rédaction d'un document : « les programmes de surveillance de l'état des eaux des bassins hydrographiques de l'Escaut et de la Sambre », présenté pour avis au comité de bassin de décembre 2006 puis validé en vue de sa mise en œuvre le 22 décembre 2006 par arrêté du préfet coordonnateur de bassin.

L'accès aux données de la surveillance des eaux du bassin a donné lieu à un travail piloté par la DIREN de bassin en collaboration avec l'Agence de l'eau pour élaborer un prototype pour ce nouveau site Internet sur l'eau.





## La connaissance hydrobiologique

Le laboratoire de la DIREN mesure la qualité hydrobiologique des cours d'eau sur les stations des réseaux de surveillance de la qualité des eaux : réseau national de bassin et réseau complémentaire. En 2006, dans le cadre de ce suivi, le laboratoire de la DIREN a réalisé 34 analyses IBGN (invertébrés benthiques) sur les rivières de la région Nord Pas de Calais et 80 analyses IBD (algues Diatomées) sur les rivières et canaux du bassin Artois-Picardie. Les résultats de ces analyses ont fait l'objet de rapports d'essai et sont reportés sur des cartes de qualité qui présentent pour chaque station la classe de qualité biologique obtenue. Les cartes sont consultables sur le site internet de la DIREN. La laboratoire a également pris part en 2006 au recueil national des données sur les stations du réseau de référence demandé par l'application de la directive cadre sur l'eau. En termes de management de la qualité le laboratoire a entamé un deuxième cycle d'accréditation à la suite d'un audit COFRAC de renouvellement.

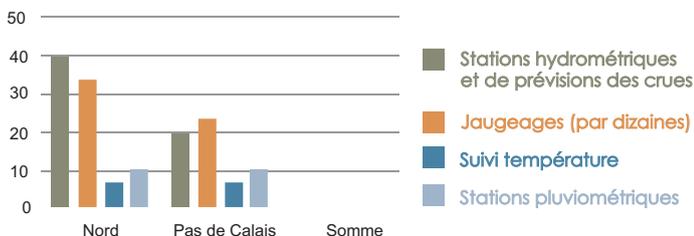


## Améliorer le porter à connaissance cartographique

La DIREN a répondu à plus de 150 demandes de cartographies externes. Il s'agit principalement de prestataires intervenant pour le compte des différents acteurs du développement économique et de l'aménagement du territoire. Ces prestations à façon, complètent la mise à disposition des informations via internet. Depuis septembre 2006, les demandes sont gérées par un service unique en lien avec les services nature et eau. Cette centralisation permet d'améliorer la traçabilité, la réactivité et la coordination de la production interne du porter à connaissance. Dès réception, les demandes sont accessibles, via le serveur, les réponses fournies leur sont par la suite adjointes.

## La connaissance hydrométrique

L'exploitation de 62 stations hydrométriques permanentes et la réalisation de 602 jaugeages ont enrichi la connaissance hydrologique en 2006 concernant aussi bien les phénomènes de crues particulièrement en février, mai, août et décembre ainsi que celle des basses eaux. 20 stations pluviométriques modernes resteront en activité en 2007 dans un objectif recentré sur les informations en temps réel pour la prévision des crues et la qualité des données.



62 stations hydrométriques et de prévision des crues de l'unité hydrologie en activité en 2006 : 41 dans le Nord, 20 dans le Pas de Calais et 1 dans la Somme sur l'Authie.  
Jaugeages réalisés en 2006 : 357 dans le Nord, 238 dans le Pas de Calais et 7 dans la Somme.  
20 stations pluviométriques de l'unité hydrologie en activité pendant 2006 : 10 dans le Nord, 10 dans le Pas de Calais.

## Le site internet de la DIREN

La fréquentation du site a augmenté de 35% par rapport à l'année 2005 et l'on dénombre plus de 300 000 pages consultées en 2006. Une nouvelle présentation du site internet a été réalisée en 2006. Le site a évolué dans son ergonomie en conservant toutefois sa ligne graphique. On retrouve ainsi les rubriques acteurs, données, dossiers ainsi que le fil conducteur du site que constitue le cahier régional de l'environnement, matérialisé par des pictogrammes en haut de chaque page. Les principaux changements opérés concernent les modalités de navigation et l'enrichissement du contenu.  
[www.nord-pas-de-calais.ecologie.gouv.fr/](http://www.nord-pas-de-calais.ecologie.gouv.fr/)





## 2. Le développement de la connaissance des enjeux

**DRIRE et DIREN s'impliquent dans la diffusion d'information. L'objectif est de proposer un éclairage sur la situation régionale, de fournir des outils d'analyse et de contribuer à la réflexion ou d'aider à la prise de décision.**

### Publier de l'information sur les enjeux et les perspectives

#### Les Enjeux pour l'industrie régionale

En juin 2006, la DRIRE a publié la troisième édition des Enjeux pour l'industrie régionale, diagnostic prospectif de l'industrie du Nord-Pas de Calais.

L'objectif affiché des Enjeux est d'éclairer les décideurs, de les aider à anticiper ces changements. Cet objectif a conduit à retenir une double approche pour cette nouvelle édition :

- une vingtaine d'analyses sectorielles, comme lors des éditions précédentes, dégagent les tendances à moyen et long terme des grandes filières régionales ;
- pour la première fois cette année, 15 fiches territoriales décrivent les grands équilibres et les enjeux des 15 zones d'emploi régionales.

Au-delà du diagnostic, des réunions de terrain ont permis d'esquisser des pistes d'action concrètes, qui peuvent être soutenues dans le cadre des actions collectives de la DRIRE : anticipation d'évolutions réglementaires à venir, optimisation des coûts par une reconception des produits, diversification commerciale d'entreprises trop dépendantes d'un marché ou d'un territoire figurent parmi les propositions que contiennent les fiches.

La publication 2006 de cet ouvrage a connu un accueil très favorable puisque 6 mois après la mise en ligne, plus de 33000 téléchargements ont été enregistrés.

#### L'industrie au Regard de l'Environnement

L'IRE (Industrie au Regard de l'Environnement) a été éditée à 3000 exemplaires et a fait l'objet d'une présentation au public le 29 septembre 2006 à Douai. Le nombre d'entreprises concernées par les problématiques air et eau est en augmentation et des informations relatives aux stations d'épuration urbaines et aux sites contrôlés par les Directions Départementales de l'Équipement ont été ajoutées.

#### L'atlas des paysages

C'est en octobre que la DIREN a diffusé « l'approche générale et culturelle de l'Atlas des paysages ».

Cette première approche générale et culturelle débouche sur l'identification de grands paysages régionaux qui feront en 2007 l'objet de la publication des cahiers de ces grands paysages et des entités paysagères qui les composent. Consultable sur :

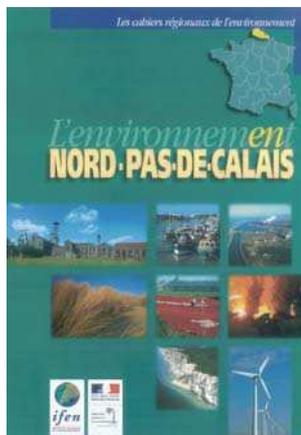
[www.nord-pas-de-calais.ecologie.gouv.fr/](http://www.nord-pas-de-calais.ecologie.gouv.fr/)



#### Les indicateurs environnementaux

Le Cahier Régional de l'Environnement publié en 2004 proposait une vingtaine d'indicateurs de performance environnementale, correspondant aux engagements nationaux et internationaux, actualisés annuellement. Parmi ceux-ci, treize sont repris dans le cadre de courtes fiches thématiques : espaces naturels et biodiversité, changement climatique, eau, sols, énergie, risques, déchets, gouvernance.

L'enjeu est de valoriser annuellement les données collectées, afin de sensibiliser les acteurs régionaux aux évolutions de l'environnement dans la région.



#### Les Orientations Régionales de la gestion de la Faune Sauvage et de ses Habitats (ORGFH)

Publié au second semestre 2006, ces orientations sont un outil de gestion durable des milieux et des habitats de la faune sauvage. La participation active des acteurs naturalistes et de tous les secteurs socio-économiques assurent l'adéquation des mesures proposées au contexte et aux attentes régionales ainsi que leur prise en compte dans les différentes politiques.

Consultable sur : [www.nord-pas-de-calais.ecologie.gouv.fr/](http://www.nord-pas-de-calais.ecologie.gouv.fr/)



## Développer l'information documentaire : un réseau d'acteurs

Le Réseau régional d'Information et de Valorisation de l'Environnement RIVE a mis en ligne son portail documentaire «Rivedoc». L'objectif est de faire connaître les centres de ressources régionaux sur l'environnement et leurs offres documentaires. Ceci pour permettre au public de localiser plus facilement un document sur l'environnement dans le Nord/Pas-de-Calais. La démarche permet de garantir l'accès du public à l'information environnementale en application de la Convention d'Aarhus et de la Directive 2003/4/CE. A découvrir sur :

[www.rivedoc.org](http://www.rivedoc.org)



Un portail documentaire pour valoriser la ressource documentaire sur l'environnement.

## 3. L'information et la participation du public

### Sûreté nucléaire

#### S3PI et CLIC

Le statut juridique des Secrétariats Permanents pour la Prévention des Pollutions Industrielles (S3PI) de l'Artois et de la Côte d'Opale Flandres a été conforté. La DRIRE a également travaillé au développement de deux S3PI dans le sud du département du Nord et à Lille.

A fin 2006, sept Comités Locaux d'Information et de Concertation (CLIC) avaient été également créés autour de sites Seveso seuil haut de la région.

#### Le réseau associatif

La participation des citoyens à l'élaboration et au suivi des politiques publiques est essentielle. Elle se concrétise en partie au travers des relations entre l'Etat et les associations.

Le tissu associatif est riche et vivant en région Nord – Pas-de-Calais. On recense ainsi 170 associations de protection de l'environnement de types très divers (scientifiques, d'éducation à l'environnement, militantes, de cadre de vie...) La DIREN-DRIRE les a conviées le 24 avril 2006 pour leur présenter l'appui de la DIREN et de la DRIRE au milieu associatif. Outre son soutien financier aux associations au travers de subventions et de crédits d'études, la DIREN met à disposition l'information environnementale (données brutes ou travaillées) et un appui technique.

#### L'éducation à l'environnement pour un développement durable

Les projets d'éducation à l'environnement de 32 associations ont été financés, dont le forum des outils pédagogiques sur le thème de l'environnement à Villeneuve d'Ascq. La DIREN a également labellisé 13 projets dans le cadre de l'opération « 1.000 défis pour ma planète », en partenariat avec l'Education Nationale, la DDAFF et la DRDJS. Enfin, 3 chantiers de jeunes bénévoles ont été soutenus en collaboration avec la DRDJS.





## Le relais régional de la semaine du Développement Durable

Le relais régional de la semaine du Développement Durable

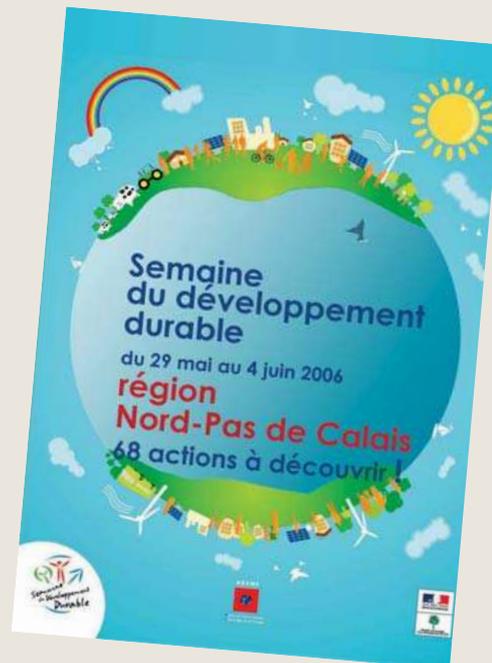
Les 68 actions inscrites au programme 2006 couvrent cinq thèmes majeurs : l'éco-responsabilité, la protection des ressources, la gouvernance, l'agriculture et le progrès social, l'éducation étant généralement au cœur des actions. Les porteurs de projets sont des associations, des collectivités territoriales, des établissements scolaires, des entreprises, des établissements publics et des administrations et tout particulièrement en 2006 des entreprises. Une plaquette permettant de valoriser ces actions a été éditée à 18 000 exemplaires et très largement diffusée dans la région. La conférence de presse, organisée simultanément avec le forum des porteurs de projets a permis de présenter, à la presse, les projets les plus remarquables.



## Objectifs 2007

- Fédérer et partager la connaissance
- Développer l'information et la participation du public : installer le S3PI du sud du Nord
- Publier l'Industrie au Regard de l'Environnement en intégrant les enjeux de qualité des milieux
- Mettre à jour les cahiers régionaux de l'environnement
- Publier les « enjeux pour l'industrie », en y intégrant les suivis et en renforçant la présentation des enjeux environnementaux des territoires.
- Publier le tableau de bord environnemental de la région
- Publier les indicateurs régionaux de l'environnement
- Installer une commission locale de l'information et de la concertation de chaque installation SEVESO seuil haut
- Préciser la doctrine de soutien aux associations en lien avec les priorités ministérielles

Plus de cent personnes ont participé à la première conférence sur le « changement climatique organisée par l'Etat, conjointement avec l'ADEME, à l'occasion de la semaine du développement durable.





# La modernisation de l'Etat et le management des services

La mise en place des huit pôles autour du Préfet de la région Nord – Pas de Calais a permis de mieux organiser l'action des services de l'Etat, régionaux ou départementaux, concourant à des objectifs communs et d'y associer concrètement les établissements publics comme l'ADEME, l'Agence de l'Eau ou l'ANVAR.

En termes d'organisation, l'avancement majeur est le passage de l'expérimentation de rapprochement à la fusion. Les missions des deux services sont très imbriquées et de nombreuses synergies apparaissent. La mise en place de la LOLF a été l'occasion de concrétiser la mise en cohérence et le pilotage régional de l'ensemble des services de l'Etat contribuant aux objectifs du MEDD sur le territoire du Nord et du Pas de Calais. Les taux d'exécution de la programmation ont été exemplaires grâce à la concertation et l'ajustement permanent entre les services.

## Le pôle environnement et développement durable

Le décret du 29 avril 2004 relatif à l'organisation territoriale de l'Etat a créé huit pôles régionaux dont un pôle Environnement et Développement Durable. Les acteurs du pôle, piloté par la DRIRE-DIREN, sont les services régionaux et départementaux ainsi que les établissements publics intervenants dans le domaine de l'environnement.

Au delà du travail d'élaboration du Document d'Orientation Stratégique, le pôle aura permis d'échanger sur des sujets aussi divers que la Directive Nationale d'Orientation, les Parcs Naturels Régionaux, la préparation du Contrat de Projet Etat Région et des Programmes Opérationnels ou bien des formations à l'éco-responsabilité destinées aux services de l'Etat. Le Document d'Orientation Stratégique comprend une analyse partagée des enjeux pour l'état de l'environnement en Nord Pas de Calais, les principales orientations du pôle et finalement les actions pluriannuelles dans le cadre du pôle. Le pôle s'est réuni deux fois, en plénière, en 2006.

## Le pôle gestion publique et développement économique

*Issu lui aussi de la réforme de l'administration territoriale, le pôle gestion publique et développement économique (GPDE) rassemble, sous la direction du trésorier-payeur général, les principaux services de l'Etat à compétence économique en région.*

Il regroupe la Délégation Régionale au Commerce et à l'Artisanat (DRCA), la Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement (DRIRE), dont la Délégation Régionale à la Recherche et à la Technologie (DRRT), la Direction Régionale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes (DRCCRF), la Direction Régionale du Commerce Extérieur (DRCE), la Direction Interrégionale des Douanes, la Direction Régionale de l'INSEE et la Direction des Services Fiscaux (DSF). Sont également associés la Banque de France, la Caisse des Dépôts, Oséo, l'Institut National pour la Propriété Industrielle (INPI) et l'Ademe.

Le plan d'actions du pôle Gestion Publique et Développement Economique comprend chaque année une quinzaine d'actions associant plusieurs services du pôle. L'intelligence économique – suivie conjointement par la DRIRE et la trésorerie générale – ou encore le soutien à l'innovation dans les PME – associant DRIRE, et Oséo-Anvar – sont des thématiques phares du pôle. Le pôle est également un lieu d'échanges interservices sur des problématiques communes ; il se réunit tous les deux mois.



## De l'expérimentation de rapprochement à la fusion

Depuis le 18 octobre 2004, quatre régions expérimentent le rapprochement DIREN / DRIRE. Depuis mai 2005, cette expérimentation a été étendue à la région Nord Pas de Calais et depuis Août 2006, la démarche se poursuit pour l'élaboration d'un projet de service commun aux deux directions.

Sur la base d'une démarche participative et des apports de l'étape d'expérimentation, les deux services ont travaillé à la définition de priorités stratégiques, à l'étude par champs d'activité ou métiers des synergies, à l'étude de questions clés et à l'esquisse de scénarios pour l'élaboration d'un schéma d'organisation d'une nouvelle structure sur la base des deux directions.

L'achèvement du projet de service est programmé pour la fin du premier semestre 2007.

## La performance budgétaire

La nouvelle architecture budgétaire (Lolf) a suscité de nombreux travaux de préparation en DRIRE et en DIREN pour orienter et suivre la mise en application de cette importante réforme.

La mise en œuvre des nouvelles dispositions de la comptabilité publique, se traduit au travers :

- Du budget opérationnel de programme (Bop) «contrôle et prévention des risques technologiques et développement industriel» relevant de la mission «développement et régulation économiques». Le DRIRE en tant que Responsable du Bop, a eu en charge la gestion des crédits de personnel (titre 2), de fonctionnement (titre 3), d'investissement (titre 5) et d'intervention (titre 6), qui représentent une dotation globale de 21,2 millions d'euros d'autorisation d'engagement (AE) et 21,9 millions d'euros de crédits de paiement (CP). Afin de satisfaire aux exigences de la Lolf, des outils spécifiques ont été mis à disposition de la DRIRE par l'administration centrale, il s'agit de Guépard, logiciel de comptabilité analytique et de Temporel pour le suivi de la masse salariale et du cadre du d'emploi.
- Des budgets opérationnels régionaux correspondant aux trois programmes de la mission «écologie et développement durable». Le DRIRE - DIREN en tant que chef de pôle régional «environnement et développement durable» affecte les crédits alloués en région ( 6,7 millions d'euros d'AE et 8,15 millions d'euros de CP) aux unités opérationnelles pour les départements du Nord et du Pas de Calais. L'outil India-Lolf permet d'assurer le suivi des engagements et des mandatements de ces crédits.

Cette première année en régime Lolf a été conduite étape par étape avec notamment un démarrage tardif de l'activité budgétaire. Les possibilités de fongibilité ont été exploitées. Le taux de réalisation des objectifs est supérieur à 99%.

- Des indicateurs de performance de l'action publique, sur le principe de la « justification du premier euro »

Consommation des CP  
au 31 décembre 2006



## Démarche qualité

L'année 2006 a été consacrée à faire vivre le dispositif d'assurance qualité de la DRIRE et à poursuivre la sensibilisation de l'ensemble des personnels.

Les 14 et 15 novembre un auditeur de l'AFAQ a procédé à une visite d'évaluation qui a permis de mesurer l'état d'avancement de la démarche. Le bilan a permis de valider le réalisme de l'objectif qui vise à soutenir l'audit de certification à la norme ISO 9001 courant 2007.

Une identification des processus comportant une interaction avec la DIREN a été engagée dans la perspective de la fusion DRIRE-DIREN

## La formation interministérielle à l'éco-responsabilité

Afin de changer, les modes de production et de consommation au sein des administrations et de permettre à l'Etat d'être un exemple, la DIREN a apporté son appui et son expertise à la Délégation interministérielle à la formation régionale, en partenariat avec l'IRA de Lille, le CIFP de l'Équipement et le Centre d'études et de ressources pour le développement durable, pour l'organisation de quatre formations de qualité visant à sensibiliser et former les gestionnaires – acheteurs publics- logisticiens des services de l'Etat et de ses établissements publics : 24 administrations et 44 agents de l'Etat ou de ses établissements publics en région ont participé à ces actions qui seront poursuivies en 2007. Le CERDD accompagnera à leur demande les administrations qui souhaitent mettre en place ou développer un plan d'action.



## Le Management des services

Au 31 décembre 2006, la DIREN et la DRIRE disposent d'un effectif cible de 289 agents dont 74 pour la DIREN et 215 pour la DRIRE (hors personnels mis à disposition d'autres directions dans le cadre de l'externalisation des contrôles techniques des poids lourds mise en œuvre en juin 2005). Cela correspond à 263,10 équivalents temps pleins en tenant compte des temps partiels et des postes vacants.

### La gestion des ressources humaines

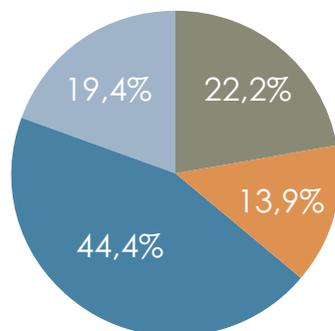
La loi relative à la transparence et à la sécurité en matière nucléaire a créé une autorité indépendante chargée de contrôler la sûreté nucléaire et la radioprotection (l'ASN), et de participer à l'information du public dans ces domaines. Dans ce contexte les 16 agents de la DRIRE en charge de ces activités ont été transférés à l'ASN division de Douai.

Par ailleurs, la DRIRE a bénéficié en 2006 de 4 créations de poste, 3 en environnement industriel et 1 en développement économique.

A la DIREN, l'accroissement de l'effectif de 2 agents, a porté notamment sur les métiers liés à la prévision des crues.

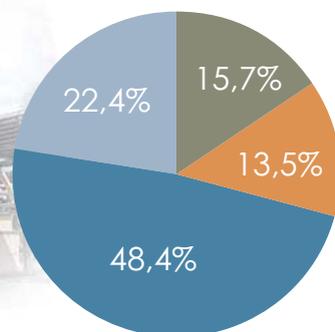
### Effectif présent au 31/12/2006

	DIREN	DRIRE
<b>Effectifs</b>	72	208
Femmes	36	107
Hommes	36	101
<b>Répartition par catégories</b>		
A et A+	32	78
B	19	59
C	21	63
Sous contrat		8
Turn Over	9.79	9.86



#### Métiers en ETPT - DIREN

Fonction support-autres	15.9
Enjeux environnementaux et systèmes d'information	9.5
Eaux, risques naturels	30.6
Nature, territoires, aménagement	13.5
<b>TOTAL</b>	<b>69.5</b>



#### Métiers en ETPT - DRIRE

Fonction support-autres	30.35
Développement industriel	26.23
Environnement	93.71
Contrôles Techniques Energie défense	43.31
<b>TOTAL</b>	<b>193.6</b>

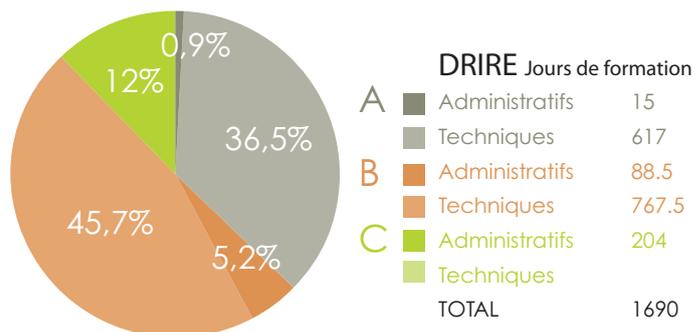
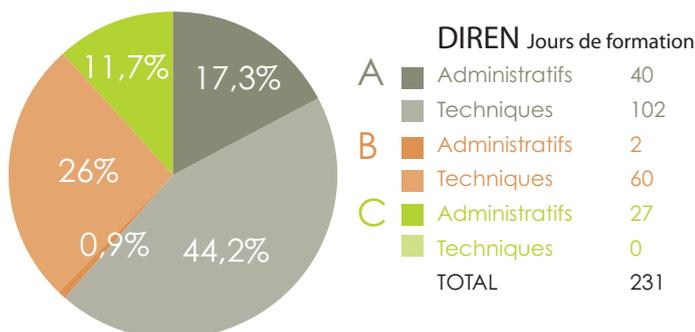


## La gestion de la compétence

Que ce soit en DRIRE ou en DIREN, une vigilance particulière est apportée à ce thème, illustré par les quelques données chiffrées suivantes :

	DIREN	DRIRE
<b>Nombre de jours consacrés à la formation</b>	231	1690
<b>Moyenne par agents</b>	3,2	7,8

## Répartition des jours de formation



## Répartition des jours de formation par thème

Domaines DIREN	Nombre de jours de formation	Nombre de stagiaires
Management	27	3
Prise de poste	13.5	3
Gestion financière, grh	8	8
Droit et réglementation	11	4
Méthode	24.5	14
Ecologie domaine nature	19.5	11
Ecologie domaine eau	54	25
Informatique bureautique	14.5	10
Informatique technique	34	18
Hygiène et sécurité	0	0
PEC	3	3
Langues	2	1
Développement durable	17	10
Autres	3	3
<b>TOTAL</b>	<b>231</b>	<b>113</b>

Domaines DRIRE	Nombre de jours de formation	Nombre de stagiaires
Adaptation spécifique nouvel emploi	338	8
Techniques	844.5	332
Economie /entreprise	48	19
Qualité	98.5	99
Bureautique et informatique	131	88
GRH / Hygiène / Management	88	66
Connaissances administratives	23	12
Communication	8	4
Sorties techniques et divers	22	22
Préparation concours	89	36
<b>TOTAL</b>	<b>1690</b>	<b>686</b>

### Objectifs 2007

- Mettre en place et suivre les conclusions du projet de service de la direction issue de la fusion DRIRE/DIREN.
- Obtenir la certification ISO 9001 version 2000 sur le périmètre «DRIRE».
- Stabiliser les outils de gestion de la Lof et mettre en œuvre un contrôle de gestion unifié
- Etendre à l'ensemble de la direction le document unique de la DIREN.
- Poursuivre les formations interministérielles à l'éco-responsabilité
- Engager une démarche sur le management environnemental



# Les équipes de la DIREN et la DRIRE

## DIREN Nord - Pas de Calais



**Barbara Bour Desprez**  
Directeur adjoint



**Elisabeth Bodier**  
Secrétaire Générale



**Hilaire Doumenc**  
Service Enjeux Environnementaux et Systèmes d'information



**Maurice Launay**  
Service Nature, Territoires et Aménagement  
Adjoint au Directeur



**Jean - Michel Malé**  
Service de l'Eau, des Milieux Aquatiques et Risques Naturels  
Adjoint au délégué de bassin



**Christine Diéval**  
chargée de Communication

### La DIREN Nord – Pas de Calais délégation de bassin Artois Picardie

La Direction Régionale de l'Environnement Nord-Pas de Calais est un service déconcentré du Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable.

Avec un effectif de 72 agents, la DIREN met en oeuvre la politique de l'Etat concernant la préservation des milieux naturels et des paysages, la prévention des risques naturels et la reconquête de la qualité des milieux aquatiques.

Elle veille à la diffusion des connaissances sur l'état de l'environnement.

Elle contribue à l'intégration de l'environnement dans les politiques publiques et développe la sensibilisation et la formation de l'environnement.

#### Direction Régionale de l'Environnement Nord-Pas de Calais

107 Boulevard de la Liberté – 59041 Lille Cedex  
Tél. : 03.59.57.83.83 – Fax : 03.59.57.83.00  
contact.webmestre@npdc.ecologie.gouv.fr  
www.nord-pas-de-calais.ecologie.gouv.fr

## DRIRE Nord - Pas de Calais

**Michel Pascal**  
Directeur Régional DRIRE/DIREN  
Délégué de bassin Artois Picardie

Gaëtan Mairesse  
Délégation  
régionale à la  
recherche et à la  
technologie



**Francis Boulanger**  
Secrétaire  
Général



**Lionel Joubaud**  
Division  
Environnement  
Industriel et Sol -  
Sous-Sol  
Adjoint  
au Directeur



**Julien Tognola**  
Division  
Développement  
Industriel et  
Technologique



**Xavier Druelle**  
Division Contrôles  
Techniques  
Energie et Défense



**Claude Delencre**  
GS BETHUNE



**Bernard  
Ramackers**  
GS LILLE



**Frédéric  
Modrzejewski**  
GS LITTORAL



**Guy Sarels**  
GS VALENCIENNES

### La DRIRE Nord – Pas de Calais

La DRIRE est un service déconcentré du ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie. Elle agit également pour d'autres ministères principalement celui de l'Ecologie et du Développement Durable mais aussi ceux chargés de la Recherche, des Transports, du Travail et de la Santé.

Avec un effectif, hors personnel mis à disposition, de 208 agents, ce service de l'Etat est dédié à un développement industriel et économique durable, pour une meilleure protection des citoyens vis-à-vis des pollutions et des risques, générés par des installations fixes ou par les transports routiers, et pour une utilisation rationnelle des ressources énergétiques et naturelles.

Les missions de la DRIRE s'exercent dans les grands domaines suivants :

- le développement industriel et technologique et l'animation de la recherche régionale,
- la prévention des risques technologiques, des pollutions et la préservation de l'environnement,
- le contrôle de la Sûreté Nucléaire, la radioprotection,
- les contrôles des véhicules, des équipements sous pression, des instruments de mesure, l'énergie et la défense.

Le siège de la DRIRE est situé à Douai. Sa structure territoriale comprend 32 subdivisions regroupées en 4 groupes de subdivisions (GS) implantés à Béthune, Lille, Gravelines et Valenciennes.

#### Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement

941, rue Charles Bourseul – BP 20750  
59507 Douai Cedex  
Tél. : 03.27.71.20.20 – Fax : 03.27.88.37.89  
dire.npdc@industrie.gouv.fr  
www.nord-pas-de-calais.dire.gouv.fr



Ensemble développons l'avenir...



**Direction Régionale de l'Environnement  
Nord-Pas de Calais**

107 Boulevard de la Liberté  
59041 Lille Cedex  
Tél. : 03.59.57.83.83 – Fax : 03.59.57.83.00  
contact.webmestre@npdc.ecologie.gouv.fr  
www.nord-pas-de-calais.ecologie.gouv.fr

**Direction Régionale de l'Industrie,  
de la Recherche et de l'Environnement**

941, rue Charles Bourseul  
BP 20750 - 59507 Douai Cedex  
Tél. : 03.27.71.20.20 – Fax : 03.27.88.37.89  
drirc.npdc@industrie.gouv.fr  
www.nord-pas-de-calais.drirc.gouv.fr